



# Assemblée Générale

*5 au 12 octobre 1982*

*51<sup>e</sup> session*

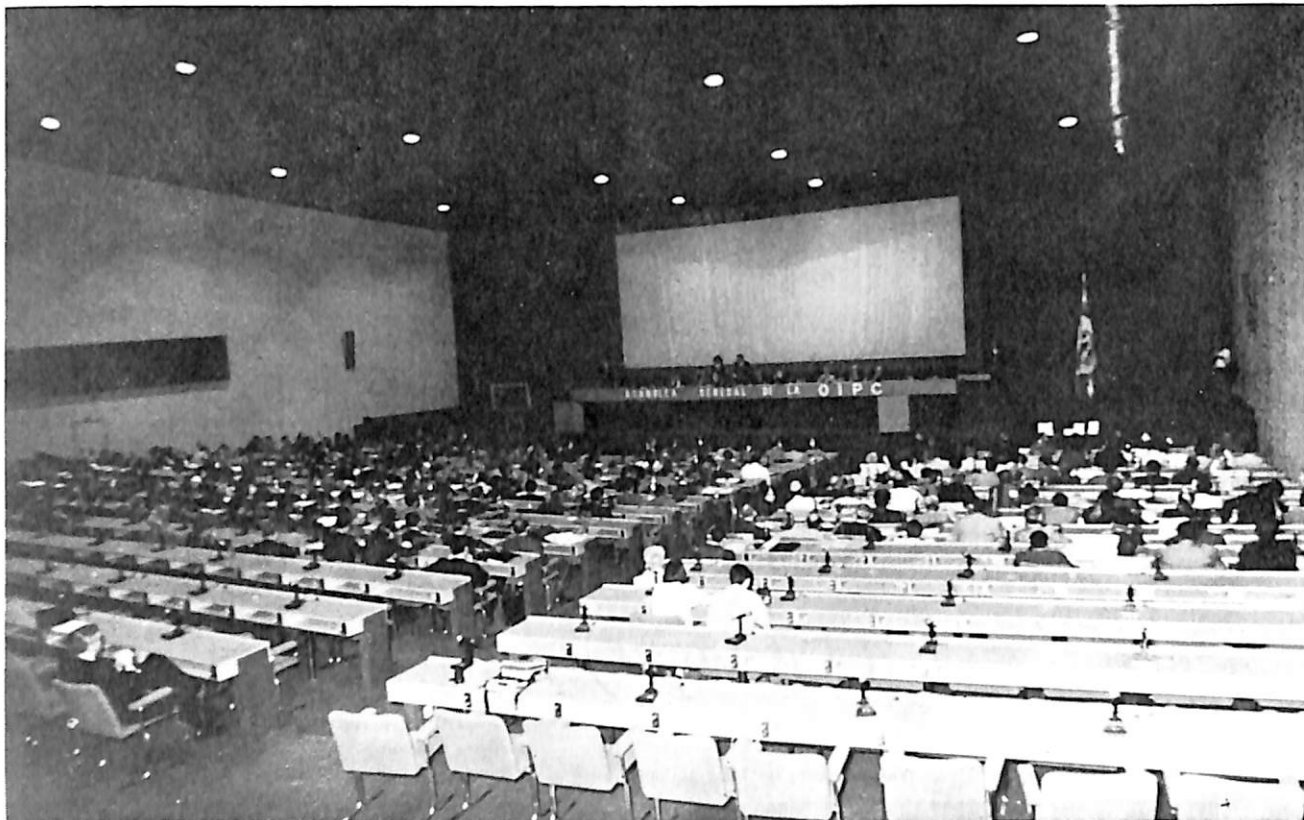
---

TORREMOLINOS  
*(Espagne)*

Vue générale de Torremolinos ; au premier plan : le palais des Congrès.



(Photo PAISAJES ESPAÑOLES, Francisco SILVELA - MADRID)



Vue d'ensemble de la salle de conférences, où se sont déroulés les travaux.

## *Séance solennelle d'ouverture*

La 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 5 au 12 octobre 1982 à Torremolinos (Espagne) au Palais des Congrès.

Le président de l'Organisation, M. BUGARIN, étant absent pour raison de santé, la session a été présidée, conformément au statut, par le plus ancien vice-président, M. SIMMONDS (Canada).

La séance inaugurale a été honorée de la présence de M. ROSON, ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol, et de M. DOPICO, directeur général de la police espagnole.

Devant les hautes personnalités espagnoles et les délégués des pays représentés, M. ROSON a prononcé l'allocution suivante :

« Sa Majesté Juan Carlos I<sup>er</sup>, Roi d'Espagne, m'a fait l'honneur de me nommer afin de le représenter à l'occasion de cette cérémonie d'inauguration.

J'ai donc l'honneur d'adresser, tant en mon nom personnel qu'en celui du gouvernement espagnol, mes meilleurs vœux de bienvenue aux délégués des pays-membres de l'O.I.P.C.-Interpol réunis ici à Torremolinos (Málaga) à l'occasion de la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

C'est la seconde fois que l'Espagne accueille une Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol : le 19 septembre 1962, en effet, nous avons eu l'honneur de recevoir une première fois, à Madrid, les délégués à la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

Les services de police du monde entier se réunissent une fois de plus pour étudier les problèmes, éternels mais cependant toujours nouveaux, que leur pose la criminalité. Un long chemin a été parcouru en un demi-siècle, entre le moment où fut adoptée, à l'initiative du Dr Johannes SCHOBBER, président de la Direction de la Police fédérale de Vienne, la proposition de la



La tribune officielle pendant l'allocution de M. ROSON, ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol.

République d'Autriche de réunir les représentants des polices de 20 pays, et aujourd'hui, où l'Organisation compte 133 pays-membres. Elle s'accroît toujours, d'ailleurs, comme le montre le fait que de nouveaux pays, désireux de coopérer à cette tâche commune, ont présenté leur demande d'adhésion. Et nous devons, une fois de plus, réaffirmer le bien-fondé d'un renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité.

Il ne fait aucun doute que l'Histoire jugera le XX<sup>e</sup> siècle comme le siècle de la consécration des Droits de l'Homme et, plus particulièrement, le siècle du progrès en matière de libertés individuelles. La technique qui est mise au service de l'homme lui donne l'embaras du choix en ce qui concerne les possibilités de communication. L'organisation sociale s'est développée de façon substantielle en ce qui concerne les différents groupes

humains, pour arriver à des niveaux jamais atteints par l'humanité.

Il faut bien admettre, en voyant l'horizon qui s'offre à nos yeux, que ceux qui transgressent les lois de notre société et agressent ses citoyens par leurs attitudes et leurs comportements délictueux voient également s'élargir les possibilités qui leur sont offertes. En effet, outre de nouvelles formes de violence et de délit, sont apparus de nouveaux types de délinquance, qui ont de graves répercussions pour l'humanité et transgressent des lois plus humaines et plus respectueuses des libertés individuelles.

Voici donc le plus grand défi jamais lancé, auquel doit répondre la police : faire front, avec une efficacité toujours croissante, à de nouvelles formes de délinquance, par des actions qui renforcent la défense des citoyens.

Rien n'est possible lorsque règne le désordre, et seule l'application de la loi permettra de faciliter le progrès: La tranquillité des citoyens dépendra de la riposte que le législateur et les services de police opposeront au défi lancé par la criminalité. Il ne suffit pas, en effet, d'analyser froidement les causes de la criminalité et d'attribuer simplement son augmentation à un changement de valeurs, à des crises économiques, à des erreurs sociales ou aux caractères propres à chaque génération. Il ne suffit pas que les défenseurs de la société se contentent de proposer des lois ; il est également nécessaire qu'ils accroissent leur sens du sacrifice personnel et fassent preuve d'un plus grand enthousiasme dans cette lutte contre l'augmentation de la délinquance.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est en vous sou-

haitant de parvenir à vos objectifs de coopération dans la lutte contre la criminalité et de retourner dans vos pays avec la satisfaction et le souvenir de notre cordial accueil, que je vous présente, en mon nom personnel, mes meilleurs vœux de bienvenue à cette séance d'ouverture de la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.»

M. SIMMONDS, vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol, représentant M. BUGARIN empêché, fait ensuite la déclaration suivante :

« Au nom de M. Jolly BUGARIN, Président de l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol qui, pour des raisons de santé, n'a malheureusement pas pu venir présider cette Assemblée générale, et au nom de tous les délégués présents, je tiens à vous remercier de tout cœur d'être présent à cette séance inaugurale. C'est un grand honneur pour nous que vous ayez accepté de vous adresser aux délégués et à leurs invités et d'ouvrir officiellement la 51<sup>e</sup> session de notre Assemblée générale.

Votre présence ici, Monsieur le Ministre, prouve que vous reconnaissiez le bien-fondé de notre mission et que vous la soutenez. Nous apprécions très sincèrement le fait que cela vienne d'une personnalité de votre rang. Cela ne peut que justifier notre opinion que tous les efforts que nous déployons sont nécessaires et importants.

Pour nombre d'entre nous, cette Assemblée est une occasion de connaître pour la première fois votre pays, l'Espagne qui, tout au long des siècles, a eu une influence considérable sur le monde entier en apportant, partout où d'intrépides Espagnols ont posé le pied, sa culture, sa langue et ses valeurs traditionnelles. Nous voudrions remercier ici votre Gouvernement de son aimable invitation qui nous permet de tenir notre Assemblée générale en Espagne et nous espérons que, à notre retour dans nos pays respectifs, nous serons encore sous le charme de ce que nous y aurons vu et vécu.

Mais, oublions le décor agréable qui nous entoure et rappelons-nous le but véritable de notre visite ici, bien plus sérieux et important. L'O.I.P.C.-Interpol a été fondée sur le principe que la plupart des citoyens de ce monde aspirent à vivre dans une atmosphère raisonnable de paix et de sécurité, afin d'exercer leurs activités licites avec le moins d'ennuis et de peines possible. Ce désir est aussi vieux que l'humanité elle-même ; en effet, les plus anciennes civilisations ont élaboré des codes afin de gouverner leurs communautés et leurs activités, et ont châtié ceux qui choisissaient de vivre en dehors de ces codes. C'était une nécessité car, malheureusement, il reste toujours dans l'âme humaine cette méchanceté, cette avarice et cette cruauté qui entraînent l'homme à devenir un loup pour l'homme et à oublier cette vie de labeur et d'honnêteté qui est l'ambition de tous.

Au fur et à mesure de l'évolution des sociétés, ces codes sont peu à peu devenus des lois, et de nombreux systèmes et organisations ont été créés afin de les mettre en pratique. Dans le passé, la criminalité avait surtout un caractère local et, par conséquent, ce qui avait trait à l'application des châtiements avait également, en grande partie, un caractère local. Avec le temps et l'apparition des techniques modernes de communication et de transport, il est devenu évident que les personnes ayant des intentions malhonnêtes n'allaient utiliser ces moyens que pour mieux développer leurs activités perverses, alors que, face à eux, les forces de l'ordre étaient parfois inefficaces, car non seulement elles devaient agir dans le seul cadre de la loi, à laquelle les malfaiteurs ne pensaient que pour mieux la contourner, mais aussi elles étaient limitées par les frontières à l'intérieur desquelles s'étendait leur juridiction.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de gouvernements ont décidé d'instaurer une coopération policière à l'échelle internationale et que l'O.I.P.C.-Interpol a été créée. A l'heure actuelle, 133 pays se sont regroupés au sein de l'Organisation et bien d'autres vont, dans un avenir proche, en devenir membres.

Il est très simple de décrire notre mission, ainsi que nous venons de le faire, mais remplir nos objectifs pose des problèmes beaucoup plus complexes. Ce sont certains de ces problèmes que nous allons discuter au cours de cette session de l'Assemblée générale. Nous venons de traverser une période où les terroristes internationaux ont déployé une activité sans précédent, où le trafic international des stupéfiants a atteint des proportions très importantes et où les autres activités criminelles ont apporté tant de détresse et d'injustice à ceux qui sont les moins à même de se protéger et il devient évident qu'il reste encore beaucoup à faire.

Malheureusement, nous traversons aussi une période de difficultés économiques et, par conséquent, de restrictions budgétaires. Les gouvernements ne peuvent traiter leurs problèmes que dans la mesure de leurs moyens. Il importe donc de bien choisir ses priorités. La plupart des pays peuvent assez bien coordonner leurs activités contre les malfaiteurs, tant que ceux-ci restent à l'intérieur de leur territoire. Mais la lutte devient plus difficile, dès qu'ils ont traversé les frontières.

On peut dire que la criminalité internationale s'exerce encore plus souvent au niveau régional qu'à un niveau réellement mondial. Il y a, bien entendu, des exceptions notables et dramatiques à cette affirmation, mais une grande partie de l'activité criminelle est limitée à quelques pays d'une région donnée du globe. A une époque où nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voudrions, faut-il donc que nous nous attachions davantage à renforcer nos bureaux régionaux et un peu moins à développer le siège de Paris ? Ou bien faut-il se hâter d'édifier notre siège central et espérer que la coordination des problèmes nationaux et régionaux se fera d'elle-même ?

Si nous choisissons le développement régional en priorité, quel mode de financement faudra-t-il adopter ? Les gouvernements de la région devront-ils pourvoir à l'ensemble des dépenses occasionnées par la régionalisation, ou bien celles-ci seront-elles financées par les



M. SIMMONDS, vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol, président de la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale en l'absence de M. BUGARIN.

fonds généraux de l'Organisation, partant du raisonnement que certaines régions devant faire face à une criminalité internationale importante disposent de moyens financiers inférieurs à ceux d'autres régions ? Nous ne devons pas non plus perdre de vue certaines réalités politiques, bien que nous, policiers, consacrons nos efforts à une cause commune, mais il faut avouer que, dans certaines régions, certains pays pourront avoir du mal à traiter directement avec le bureau régional de certains autres pays ; pourtant, tous les pays trouvent normal d'échanger des informations par l'intermédiaire du Secrétariat général, dont la neutralité est bien connue.

Il s'agit là de points complexes, mais il ne saurait être question de s'y dérober et il faudra, dans les années qui viennent, les résoudre dans le cadre d'un plan à plus long terme — ou d'une orientation — pour l'Organisation. J'ai bon espoir que quelque début de solution sera trouvé au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée devra également étudier — et j'espère qu'elle

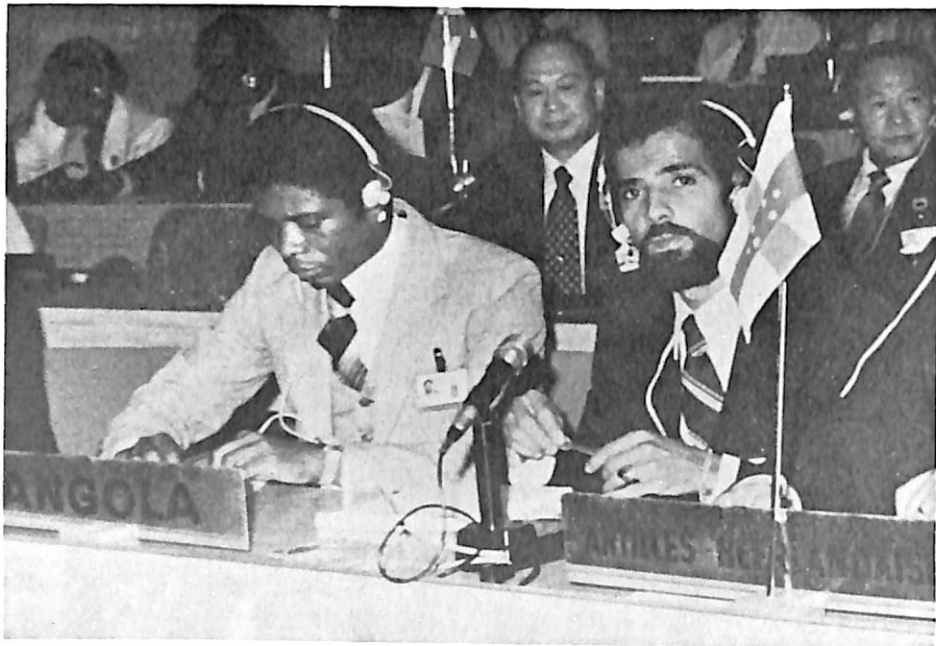
l'adoptera — un projet de longue haleine, qui vient finalement d'être mené à terme — je veux parler de l'Accord de siège entre l'Organisation et le gouvernement de la République française. Il convient de rendre hommage aux membres du Comité Exécutif, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, ainsi qu'au Secrétaire général et à ses collaborateurs et de les remercier du soin et de la diligence apportés à cette affaire tout au long de discussions et de négociations difficiles. J'estime que ce que nous avons obtenu constitue un progrès important et acceptable et que ce projet mérite d'être approuvé. Mais cette question sera exposée plus en détail au cours d'une prochaine séance plénière. Il ne faut pas non plus oublier le rôle joué par notre ancien président, M. Carl PERSSON, qui, grâce à ses contacts personnels et ses négociations avec des hauts fonctionnaires du gouvernement français, a tant contribué à l'élaboration du projet.

Nos réunions ont aussi un autre aspect positif non négligeable : elles nous donnent l'occasion de nous connaître un peu mieux, de telle sorte que, lorsque, en quelque

partie du monde, l'un de nos partenaires — ou bien notre propre pays — se trouve confronté à un grave problème et demande assistance, il rencontre chez les autres une plus grande compréhension de ses difficultés, et partant, un meilleur appui. Il va sans dire que tout service de police, quand il est sollicité, apporte son soutien, mais, lorsque l'on a eu l'occasion et le privilège de rencontrer et fréquenter des personnalités si estimables parce qu'elles ont voué leur vie à leurs semblables en danger ou ayant besoin d'aide, le concours apporté ne peut qu'être infiniment plus intense et plus chaleureux.

Je viens, Monsieur le Ministre, de mentionner brièvement quelques-unes des raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans votre pays. Nous ne pouvions rêver cadre plus agréable pour nos discussions. Nous vous remercions, vous et votre gouvernement, de ce que vous avez fait pour nous. A nous de faire le reste. »

M. ROSON, ministre de l'Intérieur, déclare alors ouverte la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.



L'un des membres de la délégation de l'ANGOLA, nouvel adhérent de l'O.I.P.C.-Interpol.

## *Adhésion d'un nouveau pays*

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'adhésion de la REPUBLIQUE POPULAIRE DE L'ANGOLA. Le délégué de ce pays expose à l'Assemblée les raisons qui ont incité l'Angola à adhérer à l'O.I.P.C.-Interpol.

Les conditions statutaires étant remplies, cette candidature est soumise au vote de l'Assemblée qui donne les résultats suivants :

- 86 voix pour
- 4 voix contre
- 1 abstention.

LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE L'ANGOLA fait donc, désormais, partie de l'O.I.P.C.-Interpol.

## *Amendement du statut*

Sur proposition du Comité Exécutif, l'Assemblée générale étudie la possibilité d'amender l'article 42 du statut. Le projet de résolution est repoussé, la majorité des deux tiers des Membres n'ayant pu être réunie.

## *Rapport d'activité*

- Relations avec les pays
- Réunion du Comité Exécutif
- Négociations en vue d'un nouvel Accord de siège
- Affaires criminelles internationales
- Cycles, colloques et études
- Revue internationale de police criminelle
- Relations extérieures
- Moyens d'action
- Entraide technique

Le Secrétaire général donne lecture d'un rapport qui rend compte des principales activités de l'O.I.P.C.-Interpol et de son Secrétariat général pour la période comprise entre novembre 1981 (50<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale) et octobre 1982 (51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale).

Certaines statistiques portent cependant sur une période légèrement différente qui est signalée pour chaque cas particulier.

### • Relations avec les pays

L'Assemblée générale venant d'approuver l'adhésion de la République populaire de l'ANGOLA, le nombre des pays membres de



La délégation de l'ESPAGNE.

l'Organisation s'élève désormais à 134.

Plusieurs conférences se sont tenues au cours de l'année :

- en février 1982, à Saint-Domingue (République Dominicaine), la 4<sup>e</sup> conférence régionale des Caraïbes et de l'Amérique Centrale ;
- en mars 1982, à Yaoundé (Cameroun), la 8<sup>e</sup> conférence régionale africaine ;
- en avril 1982, au siège de l'Organisation, à Saint-Cloud, la 11<sup>e</sup> conférence régionale européenne ;
- en mai 1982, au siège de l'Organisation, la 8<sup>e</sup> conférence des responsables des télécommunications ;
- en juin 1982, à Bangkok (Thaïlande), la 7<sup>e</sup> conférence régionale asiatique.

#### • Réunion du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif s'est réuni, au siège de l'Organisation, du 10 au 14 mai 1982. Il a examiné de nombreuses questions de gestion, de fonctionnement ou de principe.

En raison des problèmes difficiles que connaît l'Organisation, le Comité Exécutif a tenu une réunion supplémentaire à Saint-Cloud les 6 et 7 juillet 1982. Une autre réunion a eu lieu le 4 octobre 1982, veille de l'ouverture des travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

#### • Négociations en vue d'un nouvel Accord de siège

Les négociations en vue d'un nouvel Accord de siège se sont poursuivies avec le gouvernement français. Elles ont abouti à une proposition d'Accord de siège et d'Echange de lettres concernant le contrôle des fichiers de l'Organisation, faite par le gouvernement français. Au cours de sa session du 10 au 14 mai 1982, le Comité Exécutif a accepté cette proposition. Le texte du projet fait l'objet d'un rapport séparé.

Un projet de règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol a été mis au point par le groupe de travail créé par l'Assemblée générale lors de sa 50<sup>e</sup> session. Ce projet, qui tient compte du texte de l'Echange de

lettres, fait également l'objet d'un rapport séparé.

#### • Affaires criminelles internationales

La lutte contre la délinquance internationale est la raison d'être de l'Organisation. Le Secrétariat général et les Bureaux centraux nationaux y consacrent leurs soins en permanence.

Plusieurs pays ont omis de transmettre leur rapport d'activité au Secrétariat général, qui a reçu cette année beaucoup moins de réponses (50 % environ) que l'an dernier. Le Secrétariat général insiste pour que les B.C.N. adressent régulièrement ce rapport, seul moyen pour lui de se tenir informé de l'ensemble de l'activité des B.C.N.

Le Secrétariat général a eu à traiter un nombre important d'affaires criminelles.

Treize modes opératoires utilisés par des malfaiteurs ont été diffusés entre le 1<sup>er</sup> juin 1981 et le 1<sup>er</sup> juin 1982.

Les tâches du Secrétariat général

se répartissent de la façon suivante :

- affaires étudiées : 48 451 ;
- individus signalés par voie de notices signalétiques : 756 ;
- diffusions concernant des vols d'objets : 238 ;
- informations fournies aux B.C.N. par correspondance : 20 584.

Le système informatique interne au Secrétariat général est opérationnel en ce qui concerne les renseignements relatifs aux saisies de contrefaçons de billets.

La documentation sur les détournement des véhicules de location a été mise à jour, et le fichier des caractères des différents types de claviers de machines à écrire a été réactualisé.

L'étude concernant les prises d'otages et les enlèvements a été poursuivie.

Dans le domaine des fraudes, la criminalité dite en « col blanc » continue à prédominer. Pour faire face à l'accroissement du travail résultant du traitement de ces affaires, le groupe spécialisé du Secrétariat général a été renforcé et a amélioré ses moyens d'action dans ce domaine.

Un premier séminaire sur la criminalité liée à l'informatique s'est tenu au Secrétariat général en décembre 1981.

La revue « Contrefaçons et Falsifications » est de plus en plus diffusée : à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1982, elle comptait 13 340 abonnés.

Le bulletin d'information sur les drogues est maintenant bien au point et paraît, en temps normal, tous les trois mois, en quatre langues. Il est complété par un message hebdomadaire concernant les saisies les plus importantes.

#### • Cycles, colloques et études

Plusieurs colloques et réunions prévus par le programme de travail

se sont tenus au siège de l'Organisation dont, notamment, un cycle de formation des fonctionnaires des B.C.N. en langues anglaise et arabe, en octobre 1981.

Des études et travaux ont été menés à bien et leurs résultats diffusés aux B.C.N.

D'autres travaux ou études sont actuellement en cours :

- Etude sur la police et les organismes de sécurité privés ;
- Projet de Convention internationale pour la répression du trafic international des biens obtenus de façon illicite.

Le Secrétariat général a procédé à l'édition de plusieurs séries de circulaires visant à faciliter la coopération policière internationale. Ainsi, trois circulaires sur les possibilités de coopération en matière de fraude internationale et de criminalité des affaires ont été éditées.

En outre, une loi nationale d'extradition (EXTRA/605) a été diffusée aux B.C.N.

La publication des N<sup>os</sup> 4, 5, 6, 7 du bulletin d'information a été réalisée.

Le recueil des statistiques internationales pour les années 1979-80 est en cours d'élaboration.

Le Secrétariat général a été représenté à plusieurs réunions internationales.

- Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, des Nations Unies (Vienne, mars 1982) ;
- 31<sup>e</sup> session plénière du Comité européen pour les problèmes criminels (Conseil de l'Europe, Strasbourg, mai 1982) et réunions de certains comités d'experts qui en dépendent ;
- Conférence sur le vol des œuvres d'art (Unesco, septembre 1981) ;
- Conférence sur l'équipement de la police (La Haye, septembre 1981).

#### • Revue internationale de police criminelle

La publication de la Revue internationale de police criminelle est une des tâches traditionnelles du Secrétariat général.

L'édition en français et en an-



Les deux délégués de la BIRMANIE.



glais est assurée directement par le Secrétariat général.

L'édition espagnole est publiée de façon régulière grâce au concours de la police espagnole et à l'efficacité du service qui en est chargé.

L'édition en langue arabe, n'étant plus assurée en collaboration avec l'Organisation arabe de défense sociale, le Secrétariat général s'est efforcé de rechercher une formule susceptible de permettre la reprise de cette édition. A la date de la présente Assemblée générale, les six premiers numéros de 1981 ont donc pu paraître et il y a lieu d'espérer que la parution des autres numéros puisse être ensuite réalisée plus rapidement.

La proportion des articles scientifiques reste, dans l'ensemble, assez importante mais le Secrétariat général souhaiterait recevoir de la part des services de police davantage d'articles traitant d'enquêtes réalisées, des méthodes de travail utilisées, des nouveaux équipements expérimentés dans les différents services ainsi que de l'adaptation des techniques de police aux particularités (conditions sociales, juridiques, géographiques...) de chaque pays.

Il est très utile dans l'optique de la coopération internationale que le plus grand nombre possible de pays fassent connaître aux autres, à travers la revue, leurs meilleures réalisations — d'intérêt international — en matière de police.

La Revue internationale de police criminelle pourrait être ainsi davantage l'organe d'information et l'instrument de formation que nous souhaitons tous.

## • Relations extérieures

Entre le 1<sup>er</sup> juin 1981 et le 1<sup>er</sup> juin 1982, le Secrétariat général a accueilli 801 visiteurs venant de 52 pays et 11 groupes comprenant au total 381 personnes venant de 7 pays. En outre, 77 journalistes, écrivains ou reporters venant de 8 pays ont été reçus au Secrétariat général.



Trois membres de la délégation de PANAMA.

L'Organisation entretient des liens traditionnels avec les Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales (OACI, UIT, Conseil de l'Europe, Conseil de coopération douanière, Ligue Arabe) ou avec des Organismes non gouvernementaux (IATA, Association internationale de Droit pénal, Société internationale de criminologie, Société internationale de défense sociale).

## • Moyens d'action

### a) Méthodes de travail

La rédaction du « Vade Mecum » s'est poursuivie tout au long de l'année et sera complétée l'année prochaine. Il s'agit d'un vaste travail de codification des procédures propres à la coopération internationale, à l'usage des B.C.N.

Se poursuit également l'évaluation systématique des méthodes de travail au sein du Secrétariat général. Un certain nombre d'améliorations ont déjà été mises en application, et un vaste travail d'inventaire et de normalisation des tâches vient d'être réalisé.

### b) Construction d'un immeuble pour servir à l'agrandissement du siège.

A la suite de son acceptation de

la proposition d'Accord de siège, le Comité Exécutif a autorisé le Secrétaire général à ouvrir le chantier et à commencer la procédure d'appel d'offres. Cette question fait l'objet d'un rapport particulier.

### c) Finances

Les questions financières font l'objet de rapports particuliers.

Le contrôle des comptes s'est fait dans les conditions réglementaires.

### d) Personnel

Des personnes de 31 nationalités travaillent au Secrétariat général de l'Interpol, ce qui ne représente pas de changement par rapport à l'année précédente.

### e) Télécommunications

Au cours de l'année 1981, le trafic échangé sur l'ensemble du réseau des télécommunications internationales de police s'est accru de 7,29 % par rapport à l'année précédente. Il s'est élevé à 440 262 télégrammes.

### f) Traductions

Les travaux de traduction ont enregistré une nette augmentation, notamment en ce qui concerne les langues arabe et espagnole.

## Questions financières

Après avoir pris connaissance du rapport relatif au budget de l'exercice 1981, du bilan financier au 31 décembre 1981 et des vérifications effectuées par les commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'exercice financier de 1981.

En 1982, aurait dû être présenté à l'Assemblée générale un projet de budget triennal pour la période 1983-1985.

Cependant, le Comité Exécutif a décidé, au cours des réunions qu'il a tenues en mai et juillet 1982, d'étudier de façon plus approfondie la question des finances de l'Organisation, et en particulier de réexaminer l'opportunité de la présentation du budget triennal.

De plus, compte tenu de la conjoncture économique internationale actuelle, il s'avère extrêmement difficile de faire des prévisions chiffrées sur trois ans.

Le projet de budget 1983 présente un budget de rigueur, qui tient compte notamment de la conjoncture économique et des prévisions de dépenses concernant les travaux de construction du

nouveau bâtiment du siège, sans modification de l'unité budgétaire.

Il est approuvé par l'Assemblée générale.

Le Comité Exécutif s'est demandé s'il convenait de maintenir la pratique du plan triennal ou s'il ne vaudrait pas mieux instituer un système de budget annuel, avec possibilité de modifier l'unité budgétaire chaque année, ce qui impliquerait une modification du règlement financier.

L'Assemblée décide la création d'une commission sur la modification du règlement financier.

A l'issue de ses débats, la commission décide la création d'un groupe de travail qui aura pour tâche d'examiner, en particulier, les problèmes des contributions, de l'utilisation des excédents du niveau des réserves et des cotisations. Elle présente un projet de résolution qui est adopté par l'Assemblée générale à l'unanimité des 87 votants.

Cette résolution est libellée comme suit :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos (Espagne) du 5 au 12 octobre 1982,

AYANT EXAMINE le rapport n° 5 « Modification du Règlement Financier » présenté par le Secrétaire général,

AYANT PRIS NOTE des avis exprimés lors des séances plénières et de la Commission « Finances »,

CONSIDERANT que la politique financière de l'Organisation a besoin d'être réexaminée,

DEMANDE au Comité Exécutif de procéder à une étude approfondie de la politique financière de l'Organisation et des dispositions qui s'y rattachent, en insistant plus particulièrement sur :

- a) les monnaies devant servir de base pour l'établissement du budget et le calcul des contributions ;
- b) le niveau des réserves ;
- c) l'importance et la destination de tout autre excédent ;
- d) les arriérés de cotisations ;
- e) la nécessité de fournir à l'Assemblée générale des informations complémentaires en ce qui concerne les questions financières ; et de soumettre ses conclusions à l'Assemblée générale, lors de sa 52<sup>e</sup> session ;

DECIDE de créer un groupe de travail comprenant des représentants des pays membres et les Commissaires aux Comptes de l'Organisation, afin d'aider le Comité Exécutif dans sa tâche ;

DEMANDE à ce groupe de travail de remettre ses conclusions au Comité Exécutif à l'occasion de sa première réunion de 1983.



La délégation de l'ARABIE SÉOUDITE.

*Négociations en vue  
de la conclusion d'un  
nouvel Accord de  
siège avec le  
gouvernement  
français  
règles applicables à la  
coopération internationale*

L'évolution de l'O.I.P.C.-Interpol depuis la conclusion de l'Accord de siège dont le texte avait été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa 40<sup>e</sup> session (Ottawa, 1971) et l'introduction de certaines lois dans le pays du siège, notamment en matière d'informatique, ont fait apparaître les lacunes de l'Accord de 1971 et la nécessité, pour l'Organisation, de négocier avec le gouvernement français un nouvel Accord de siège conférant à celle-ci les privilèges et immunités dont jouissent normalement les Organisations internationales d'importance comparable.

Pour ces raisons, le Comité Exécutif et le Secrétaire général ont entrepris des démarches auprès du gouvernement français en vue de la négociation d'un nouvel Accord de siège.

Ces négociations ont été longues et difficiles et ont abouti au projet d'Accord de siège soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président souligne les aspects positifs de ce projet qui correspond sans nul doute à ce que l'Organisation pouvait espérer de mieux.

Le Comité Exécutif, ainsi que M. PERSSON, ancien président de l'O.I.P.C.-Interpol, puis conseiller

d'Interpol, qui a participé à l'ensemble des négociations, recommandent instamment l'adoption de ce projet d'Accord de siège.

Le Secréariat général rappelle que le texte du projet d'Accord de siège comporte également en annexe un projet d'Echange de lettres prévoyant la création d'une commission internationale chargée du contrôle de la circulation des informations et, notamment, des données sur les personnes. Cette commission répond aux préoccupations des pays qui ont une législation sur la protection des données. La création de cette commission internationale aura pour avantage de donner à l'Organisation un poids accru.

Le Secrétaire général souhaite que le règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol soit examiné en même temps que le projet d'Accord de siège car les deux textes sont liés.

M. VAN STRATEN, vice-président de l'Organisation et président du comité « ad hoc », rend compte de la réunion qui a examiné le règlement relatif à la coopération policière internationale. Le comité recommande à l'Assemblée l'approbation de ce règlement.



M. R. SIMMONDS, vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol (à droite), et M. C. VALLEIX, secrétaire adjoint des Affaires étrangères au ministère des Relations extérieures de la République française (à gauche), paraphent le projet d'Accord entre le gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français. A l'arrière-plan, M. M. MESSAID, vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol (à droite) et M. A. BOSSARD, Secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol (à gauche).  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne).

Plusieurs délégués félicitent les négociateurs du projet d'Accord de siège. Le délégué de la Belgique, notamment, estime que ce projet vaudra à l'Organisation des privilèges notables et que l'existence d'une commission internationale augmentera son prestige aux yeux de l'opinion mondiale.

A la suite de la discussion, le Secrétaire général donne lecture à l'Assemblée du projet de résolution portant approbation d'un projet d'Accord de siège et d'Echange de lettres entre le gouvernement de la République française et l'O.I.P.C.-Interpol, et adoption d'un Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol.

Le projet de résolution est adopté par 84 voix contre une, et une abstention.

Le texte de cette résolution est reproduit ci-après.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos, du 5 au 12 octobre 1982,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** du rapport N° 6, présenté par le Comité Exécutif et le Secrétaire général, et intitulé « Projet d'un nouvel Accord de siège entre le gouvernement de la République française et l'O.I.P.C.-Interpol »,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** du rapport N° 13, présenté par le Secrétaire général et intitulé « Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol »,

**AYANT PRIS ACTE** de l'avis du comité « ad hoc » consulté en vertu de l'article 60 du Règlement général,

**APPROUVE** le projet d'Accord de siège tel qu'il est reproduit à l'annexe 1 du rapport N° 6, ainsi que celui de l'Echange de lettres tel qu'il est reproduit à l'annexe 2 dudit rapport,

**DONNE MANDAT** au président de l'Organisation, en cas d'empêchement, à la personne exerçant statutairement ses fonctions, pour signer les deux instruments sus-mentionnés au nom de l'O.I.P.C.-Interpol,

**REMERCIE** le gouvernement de la République française des facilités et avantages qu'il se propose d'accorder à l'Organisation aux termes du projet d'Accord de siège,

**ADOpte** le texte du règlement, tel qu'il est reproduit à l'annexe 1 du rapport N° 13, avec les modifications figurant à l'annexe 2 dudit rapport.

A l'issue de l'adoption de cette résolution, le texte du projet a été paraphé devant l'Assemblée par M. VALLEIX, Secrétaire adjoint des Affaires étrangères, membre de la délégation française, et M. SIMMONDS, vice-président de l'Organisation assurant la présidence de la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée en l'absence de M. BUGARIN.



Le délégué du BENIN.

*Agrandissement du  
siège  
compte rendu de l'état  
de la question*

— **Compte rendu de l'état de la question.**

Le projet de construction d'un second bâtiment (le bâtiment actuel étant devenu trop petit) avait été approuvé lors de 48<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, en 1979.

Par suite de difficultés diverses, notamment administratives, ce projet n'a pu, jusqu'à présent, aboutir.

Par ailleurs, le Comité Exécutif avait décidé de suspendre la réalisation de ce projet tant que les négociations de l'Accord de siège avec le gouvernement français n'étaient pas achevées.

Les augmentations du coût résultant de la hausse des prix pourront être financées sur les réserves de l'Organisation.

Le gouvernement français a consenti une remise de la taxe à la valeur ajoutée concernant les opérations de construction. Le montant de cette taxe, dont le taux est de 18,6 %, sera récupéré à la fin des travaux. L'enveloppe financière prévue pour ces travaux lors de l'acceptation du plan ne sera pas dépassée.

La résolution suivante, présentée à l'Assemblée générale, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session, du 5 au 12 octobre 1982, à Torremolinos (Espagne),

**ESTIMANT** que la construction d'un nouveau bâtiment en vue de l'extension du siège peut désormais être menée à bien,

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** des rapports N° 7 et N° 7 bis présentés par le Secrétaire général,

**CONSTATANT** que, depuis sa 48<sup>e</sup> session (NAIROBI, 1979) l'évolution des prix et de la parité des monnaies a modifié les coûts de l'opération,

**ADOpte** les conclusions des rapports N° 7 et N° 7 bis,

**AUTORISE** le prélèvement sur les réserves des sommes nécessaires pour faire face aux augmentations de prix, jusqu'à concurrence d'une somme de 2 670 000 F.S.,

**AUTORISE** le Secrétaire général à contracter un prêt de 6 700 000 F.S. auprès de la banque de l'Organisation, aux conditions proposées par celle-ci,

**PORTE** à 6 700 000 F.S. le montant du prêt autorisé par sa résolution N° 48/RES/2 de 1979,

**DECIDE** que ce prêt pourra être contracté en totalité en Francs Suisses.



Trois membres de la délégation AUSTRALIENNE.

## *Trafic illicite international des drogues en 1981*

L'objet du rapport du Secrétariat général est de fournir des indications sur l'importance et la nature du trafic illicite international des drogues, les modifications de ce trafic d'une année à l'autre, le niveau de la coopération entre les pays membres en matière de lutte contre le trafic, ainsi que sur le volume de travail effectué par la Sous-division des stupéfiants du Secrétariat général au cours de l'année.

Le Secrétariat général a pu constater que la qualité des rapports soumis à la Sous-division des stupéfiants s'est encore améliorée au cours de l'année 1981.

Un accroissement de la coopération de certains pays, en particulier des pays producteurs, s'est également manifesté.

Pour que cette situation se maintienne, voire s'améliore, il importe que tous les B.C.N. encouragent les services spécialisés de leur pays à leur signaler un maximum d'affaires et veillent à ce que tous les documents publiés par le Secrétariat général soient bien transmis à ces services.

### • Evolution du trafic

#### OPIUM ET DÉRIVÉS

##### Opium

La production illicite d'opium a subi en 1981 quelques modifications par rapport à 1980. La majeure partie du monde est toujours alimentée par les deux principales régions de production : le Triangle d'Or en Asie du Sud-Est, et le Moyen-Orient.

Le Mexique continue d'être une source de préoccupations pour les services de répression, mais le trafic illicite de l'héroïne fabriquée avec cet opium serait limité à l'Amérique du Nord.

Le total des saisies d'opium enregistré en 1981 a été de 5 458,246 kg. La majeure partie de ces saisies a été signalée par le Pakistan et l'Inde suivis de l'Iran, l'Égypte, Hong-Kong et la Thaïlande.

La fabrication clandestine de l'héroïne étant de plus en plus souvent effectuée à proximité des régions productrices d'opium, les grosses saisies sont le plus fréquemment réalisées près des lieux de culture.



Le délégué de CHYPRE.

## Morphine

Cette année a été marquée par la saisie d'importantes quantités au Moyen-Orient, notamment en Iran (400 kg de morphine base).

En Extrême-Orient, c'est en Thaïlande qu'a été saisie la plus grande quantité de morphine base, avec un total de 46,22 kg. Les saisies de morphine base effectuées en 1981 dans des laboratoires clandestins en France et en Turquie sont la preuve de tentatives réitérées de production d'héroïne en Europe : 22,180 kg ont été ainsi saisis en France et 57,110 kg en Turquie.

On a noté, au cours de l'année, une augmentation importante du trafic de comprimés de sulfate de morphine. Ce trafic est limité à l'Europe (Danemark, Allemagne fédérale, Norvège, Suisse) où un total de 13 805 comprimés a été saisi.

## Héroïne

De l'examen des saisies d'héroïne signalées au Secrétariat général, il ressort que :

- la production d'héroïne est en augmentation dans des pays qui, à la connaissance du Secrétariat général, n'en produisaient pas jusqu'ici — ou très peu ;
- à la suite de contrôles apparemment efficaces de la part de la police et des douanes, de nouveaux itinéraires pour l'acheminement de l'héroïne sont apparus ;
- d'importants changements sont intervenus concernant les quantités d'héroïne saisies, dans certains pays consommateurs.

Parmi les pays qui, selon les informations communiquées au Secrétariat général, ont produit de l'héroïne en 1981, le Pakistan a signalé la saisie d'un total de 264,285 kg et l'Italie de 80,813 kg, dont une partie proviendrait de laboratoires clandestins italiens.

En Grèce et en Espagne, on assiste à une augmentation très nette des saisies par rapport à 1980 (respectivement 50,741 kg contre 33,173 kg, 31,678 kg contre 3,840 kg). En ce qui concerne l'Espagne, cette augmentation s'explique en partie par le fait que c'est par ce

pays que les trafiquants essaient d'introduire l'héroïne du Proche et Moyen-Orient et celle d'Extrême-Orient en Europe.

L'Iran, également, a saisi 1911,313 kg d'héroïne apparemment en cours d'acheminement vers les marchés occidentaux ; il s'agit, là aussi, d'une augmentation spectaculaire par rapport aux 214,663 kg signalés en 1980.

Il semblerait qu'il existe une corrélation entre la quantité d'héroïne saisie et le volume de la consommation interne. Ainsi, en Allemagne fédérale, on a saisi, en 1981, 89,639 kg contre 241,875 kg en 1980. D'autre part, les quantités saisies aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en 1981 sont en nette augmentation par rapport à 1980

## Cocaïne

Tout porte à croire que les saisies de cocaïne effectuées en 1981 sont très supérieures aux 1 239,343 kg signalés au Secrétariat général. Bien que les saisies de portée internationale lui soient de plus en plus souvent communiquées, une meilleure information du Secrétariat serait encore nécessaire pour avoir une représentation exacte du trafic réel.

La principale voie du trafic de cocaïne relie l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord, en passant par les Caraïbes.

Les quantités saisies en Europe en 1981 n'ont guère changé par rapport à 1980 : 259,604 kg en 1981, contre 240,032 kg en 1980. Le nombre de pays où sont effectuées des saisies de cocaïne continue à augmenter.

## Cannabis

Les saisies de cannabis ont augmenté, passant de 289 288,910 kg en 1980 à 477 340,767 kg en 1981. En 1981, 366 799,629 kg ont été saisis sur le seul continent américain, ce qui est considérable.

3 767,015 kg ont été saisis en Afrique — soit nettement moins que l'année précédente (10 041 kg) — et 82 379,805 kg en Europe, soit une légère progression.

Au Proche-Orient et au Moyen-

Orient, 21 151,755 kg ont été saisis en 1981 et en Extrême-Orient 3 777,841 kg.

Le trafic de cannabis pose toujours des problèmes considérables aux services de répression. Le trafic illicite de cette drogue est en augmentation constante.

## DROGUES SYNTHÉTIQUES

Des détournements de drogues de fabrication licite vers les circuits illicites sont de plus en plus souvent signalés au Secrétariat général, contrairement aux cas de fabrication clandestine de drogues synthétiques qui, d'ailleurs, ne portent pas sur des quantités aussi importantes.

Les stimulants et les déprimeurs du système nerveux central sont les deux catégories faisant le plus souvent l'objet de détournements. En ce qui concerne les stimulants, on rencontre fréquemment des trafics illicites d'amphétamines ou d'amphétamine associée à d'autres substances, aspirine par exemple. On trouve de plus en plus de captagon, préparation à base d'amphétamines, dans le trafic illicite du Proche-Orient. En ce qui concerne les déprimeurs, la méthaqualone vient au premier rang des drogues détournées vers les circuits illicites. Sa popularité est telle qu'elle est maintenant de plus en plus souvent fabriquée ou convertie en une forme plus élaborée (par exemple, la poudre de méthaqualone est transformée en comprimés) dans des installations clandestines.

Plusieurs tonnes de poudre de méthaqualone ont été saisis en 1981. Il s'agissait, dans la majorité des cas, d'envois effectués par des fabricants européens autorisés, puis détournés et orientés vers des personnes non autorisées en Colombie, au Panama et en Amérique du Nord. La méthaqualone étant souvent considérée par les usagers comme un succédané de l'héroïne, son trafic et son abus présentent des caractéristiques identiques à ceux de l'héroïne.

L'immenoctal, déprimeur à base de secobarbital, a fait l'objet de détournements, en particulier en Afrique occidentale ; en France, les autorités ont pris des mesures devant permettre de déceler toute

nouvelle tentative de détournement de cette drogue.

Il semble que les plus importants marchés de stimulants du système nerveux central se trouvent en Europe du Nord. En 1981, quatre laboratoires clandestins ont été démantelés aux Pays-Bas et un laboratoire de fabrication d'amphétamines a été neutralisé à la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas.

En Extrême-Orient, cinq laboratoires clandestins de fabrication d'amphétamines ont été démantelés en Corée.

### LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Secrétariat général insiste sur la nécessité d'aider les pays concernés à lutter contre l'arrivée sur leur marché des drogues synthétiques. Il rappelle que le programme de formation en matière de stupéfiants est à présent terminé et prêt à être diffusé dans sa version anglaise. Il comporte 200 diapositives et, dans quelques mois, sera prêt dans les autres langues également.

### ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 1981

#### • Notices

Au cours de l'année 1981, 69 trafiquants ont fait l'objet de notices internationales.

#### • Bulletin d'information sur les drogues

Les rapports de saisie et autres informations communiquées par les B.C.N. sont analysés par la Sous-division des stupéfiants du Secrétariat général qui en fait un résumé avec un commentaire approprié.

Au cours de l'année 1981, deux bulletins ont été publiés en langues anglaise, arabe, espagnole et française.

Une message hebdomadaire concernant les saisies importantes dans le monde est diffusé régulièrement par radio depuis le mois d'août 1981.

#### • Informations adressées et informations fournies

Au cours de l'année 1981, la Sous-division des stupéfiants du Secrétariat général a été informée de 27 762 affaires (saisies et demandes), émanant de 111 pays membres et d'Organisations internationales et européennes, et a fourni 6 098 informations dont 5 083 ont été transmises par le réseau radio-

électrique de l'Organisation.

### FORMULAIRE DE STATISTIQUES ANNUELLES SUR LA PRODUCTION, LE TRAFIC ET L'USAGE ILLICITE DES DROGUES EN 1981

Les tableaux statistiques contenus dans ce rapport sont présentés de la même façon que les années précédentes. Ils ont pour but de compléter les informations contenues dans le rapport annuel du Secrétariat général sur le trafic illicite international des drogues qui traite uniquement du trafic international et ne reflète donc pas exactement la situation de chaque pays au niveau national.

Dans ce rapport pour 1981 figurent les statistiques nationales de 52 pays. Les données mentionnées sont, de toute façon, incomplètes et on ne peut tirer de conclusions définitives en les comparant à celles publiées les années précédentes. Il importe que, à l'avenir, les Bureaux centraux nationaux fassent tout leur possible pour compléter les formulaires avec la plus grande précision et les transmettre au Secrétariat général à la date prévue, de façon à faciliter l'établissement de tableaux statistiques sur la situation des drogues au niveau national.



Les deux délégués du NEPAL



Il faut souligner que les B.C.N. ont reçu des exemplaires du nouveau formulaire, adopté par la 46<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, à Stockholm, en septembre 1977. Pour l'année 1981, deux pays ont utilisé l'ancien formulaire et quarante-trois le nouveau. Il convient d'utiliser uniquement le nouveau formulaire.

L'Assemblée décide la création d'une commission dont la présidence est confiée à M. Chavalit (Thaïlande).

Au cours des débats, les délégués indiquent que des mesures ont été prises afin d'enrayer l'accroissement du trafic illicite des drogues, qui s'aggrave régulièrement pour tous les types de stupéfiants. L'héroïne, en particulier, apparaît même dans certains pays où elle était inconnue jusqu'à présent.

Plusieurs pays, dont l'Espagne, le Malawi, les Pays-Bas et le Soudan, apparaissent de plus en plus comme des zones de transit.

On constate aussi, dans plusieurs pays, que le trafic de stupéfiants change de modalités et que les trafiquants adoptent des attitudes de plus en plus dures.

Dans l'ensemble, de bons résultats ont été obtenus grâce au développement de la coopération internationale, en dépit de l'augmentation du trafic illicite. L'impérieuse nécessité de l'intensification de cette coopération se fait d'ailleurs de plus en plus sentir.

Le problème des pays producteurs suscite l'intérêt de nombreux délégués. Il est, en effet, essentiel de porter assistance à ces pays, en particulier, en les aidant à adopter des programmes de destruction ou de substitution des cultures. Plusieurs pays (Birmanie, Côte-d'Ivoire, Maroc, Pakistan) font part de leurs efforts en ce sens.

Le Pakistan signale que sur son territoire, depuis 1977, tout cultivateur de pavot doit détenir un permis. Près des champs de pavots, sont installés des services de renseignements aériens, et les routes, ports et aéroports sont soumis à des contrôles efficaces.

De nombreux délégués, notamment le Pérou, mettent l'accent sur le fait que la toxicomanie frappe surtout la jeunesse. Le délégué de l'Argentine affirme que, face à la gravité de ce problème, la prévention est un corollaire indispensable des autres mesures. Il faut informer le public sur les types de drogues et attirer l'attention sur les dangers provoqués par l'usage des stupéfiants.

Pour un certain nombre de pays la nécessité de la formation des policiers chargés de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants se fait cruellement sentir et constitue l'objectif primordial.

Quelques-uns souhaitent que, sous l'égide du Secrétariat général, soient institués des stages de perfectionnement à l'intention des policiers.

Le Secrétariat général rappelle, à ce sujet, que les jeux de diapo-

sitives mises à jour et assorties de commentaires rédigés dans les quatre langues de l'Organisation, peuvent servir de matériel de base aux professeurs des écoles de police. De plus, une brochure a été confectionnée, il y a quelques années, qui comporte des plans de cours sur le trafic des drogues ainsi qu'une bibliographie indiquant des ouvrages de référence.

Enfin, certains délégués indiquent les grandes lignes de leur législation en matière de répression du trafic illicite de stupéfiants. Dans certains cas, des sanctions sévères sont prévues, comme à Monaco où le législateur décide même la répression des actes préparatoires réalisés à l'étranger dès lors qu'ils peuvent aboutir à la commission d'infractions à Monaco.

Deux résolutions, préparées par la Commission, sont adoptées par l'Assemblée générale. Voici le texte de la première.

**L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos (Espagne) du 5 au 12 octobre 1982,**

**PREOCCUPEE par la gravité sans cesse croissante du problème que pose**



La délégation du NIGERIA.

au monde actuel le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et par le fait que les toxicomanes atteignent maintenant des tranches d'âge plus jeunes (enfants et adolescents), causant de véritables ravages dans la société,

**CONSCIENTE** qu'une action de prévention précoce visant à empêcher les premiers pas vers la consommation de drogues permet, d'après les expériences acquises, de lutter efficacement contre cet aspect du problème et constitue, par son effet sur la demande de drogues, une action complémentaire dans la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants,

**RECOMMANDE** que, afin de défendre la santé psychique et physique, des campagnes de prévention contre l'usage non-médical des drogues toxico-manogènes soient organisées avec des équipes multidisciplinaires et en liaison avec les activités de répression du trafic illicite.

La deuxième résolution est libellée comme suit :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos (Espagne), du 5 au 12 octobre 1982,

**RAPPELANT** les recommandations formulées par la réunion sur la formation des Chefs de services de lutte contre le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue à Saint-Cloud (France), en juin 1980 (Document E/CN.7/660 (PART ONE)/Add.2) et approuvées par la Commission des stupéfiants lors de sa 29<sup>e</sup> session en février 1981 à Vienne (Autriche),

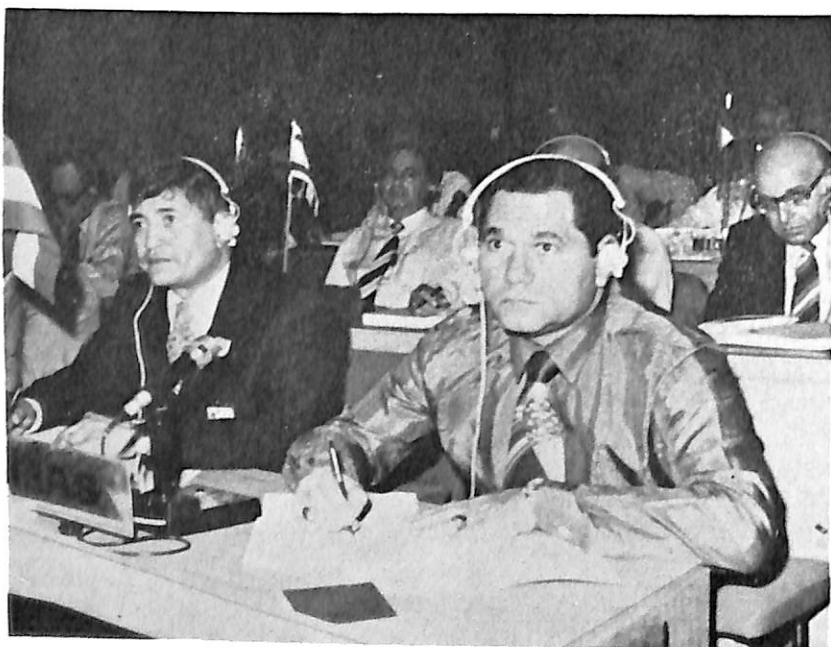
**CONSIDERANT** la résolution 1982/9 du Conseil économique et social des Nations Unies sur l'action concertée contre le trafic illicite des drogues en Amérique Centrale, en Amérique du Sud et dans la région des Caraïbes,

**RAPPELANT** la résolution 1980/22 du Conseil économique et social des Nations Unies, qui reconnaît la portée de l'Accord sud-américain sur les drogues et les substances psychotropes, ratifié par l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela,

**RECONNAISSANT** la résolution 36/168 adoptée le 16 décembre 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies et relative à une stratégie internationale destinée à lutter contre l'abus des drogues,

**RECOMMANDE** au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol de coopérer avec le Secrétariat permanent de l'Accord sud-américain sur les drogues et les substances psychotropes, ainsi qu'avec les autres Organisations internationales concernées, en vue de fournir une assistance concrète en Amérique du Sud en ce qui concerne l'organisation de séminaires de formation à l'intention des personnels des services de sécurité, et de rendre plus efficace les mesures prises contre le trafic illicite des drogues, grâce à une meilleure utilisation des services et des connaissances disponibles en Amérique du Sud et avec l'aide des pays qui, bien que n'étant pas de la région, seraient concernés par ce problème.

Deux membres de la délégation du HONDURAS.



Le délégué JORDANIEN.



## Situation du faux-monnayage en 1981

Le rapport élaboré à partir de données traitées par le service informatique du Secrétariat général indique que le nombre d'affaires signalées s'est élevé à 6 050 contre 5 527 en 1980 et 7 073 en 1979.

Le nombre de pays dont la monnaie a été contrefaite est presque constant par rapport aux années précédentes : 32 en 1981 contre 24 en 1980 et 31 en 1979.

Des saisies de contrefaçons ont été opérées dans 74 pays.

### • Dollars américains

Le dollar américain reste la monnaie la plus imitée. Des dollars contrefaits ont été découverts dans 66 pays (61 en 1980, 63 en 1979).

L'Europe est toujours le continent le plus touché (25 pays), suivie de l'Asie (18 pays), de l'Amérique (13 pays) et de l'Afrique (7 pays).

La valeur totale des contrefaçons de dollars saisis sur le territoire des Etats-Unis s'élève à 67 299 674 dollars dont 59 225 492 dollars ont

été saisis avant d'avoir été mis en circulation.

La valeur totale mondiale des faux dollars américains retirés de la circulation a atteint en 1981 le chiffre de 115 041 962 dollars, contre 81 665 887 dollars en 1980. Ce chiffre correspond à une augmentation de l'ordre de 12,75 %.

1 091 nouveaux types de contrefaçons de dollars américains ont été identifiés, contre 389 en 1980, et 521 en 1979.

### • Autres monnaies

27 types nouveaux de contrefaçons ont été identifiés dans 15 pays, contre 45 dans 19 pays en 1980.

### • Revue « Contrefaçons et falsifications »

Ce document joue un rôle extrêmement important dans la lutte contre le faux-monnayage car elle contient des renseignements de première main et doit être la référence fondamentale des banques et services spécialisés.

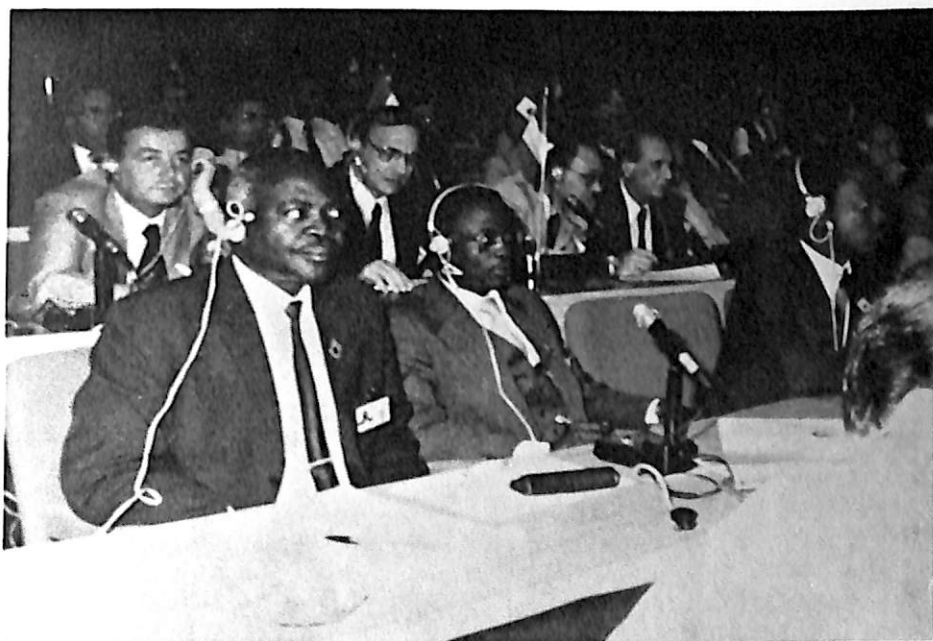
La première partie, consacrée à tous les types de contrefaçons, est publiée uniquement en anglais et en français. Elle le sera également en arabe, espagnol et allemand dans un avenir proche.

La seconde partie, constituée par une collection des monnaies authentiques actuellement en circulation, est rédigée en quatre langues (français, anglais, espagnol, allemand). Elle le sera aussi prochainement en arabe.

### • Autres contrefaçons

En ce qui concerne d'autres types de contrefaçons, il faut mentionner les faits suivants :

- il n'y a eu aucune saisie de billets publicitaires ni de billets pornographiques ;
- des billets ayant une valeur nominale donnée, falsifiés en billets d'une valeur supérieure sont apparus : ainsi aux Bermudes, où un billet d'un dollar américain a été transformé en un billet de 10 dollars américain ;
- une petite quantité de billets de banque authentiques n'ayant plus cours légal ont été acceptés comme moyen de paiement (par exemple, d'anciens billets authentiques bulgares, n'ayant plus cours légal, ont été saisis en Italie) ;
- il y a eu, en Espagne, une opération de change au cours de laquelle des billets authentiques de la République démocratique allemande ont été négociés par inadvertance en lieu et place de billets authentiques de la République fédérale d'Allemagne.



Deux membres de la délégation de HAUTE-VOLTA.

## • Situation en matière de documents contrefaits

Cette question fait l'objet d'un rapport séparé qui donne des indications sur les affaires de contrefaçons considérées par les pays comme suffisamment significatives. Bien souvent, tant en ce qui concerne les documents bancaires que les documents administratifs, l'imprécision de l'information communiquée au Secrétariat général permet difficilement de distinguer les délits commis au moyen de documents **totalelement contrefaits** de ceux commis avec des documents **simplement falsifiés**.

Le nombre d'affaires de mise en circulation de faux documents bancaires et de commerce au cours de l'année 1981 s'est encore accru par rapport à 1980. La plupart de ces affaires ont été signalées en Europe (78 contre 60 en 1980). Suivent dans l'ordre : l'Extrême-Orient, l'Amérique, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Océanie.

En matière de faux administratifs, c'est également l'Europe qui est la plus touchée. Ce continent détient le chiffre record tant en ce qui concerne les cartes nationales d'identité, les passeports, visas, permis de conduire, contrats de travail, cartes de séjour, qu'en ce qui concerne les diplômes.

L'Assemblée décide la création d'une commission dont la présidence est confiée à M. SIMPSON (Etats-Unis).

Les participants font le point sur la situation des contrefaçons et falsifications dans leur pays, aussi bien en ce qui concerne la monnaie-papier que les pièces, cartes de crédit, chèques de voyage, reproduction commerciale de billets à des fins publicitaires, passeports.

Pour ce qui est de la contrefaçon des pièces, quelles que soient les régions du monde, elle a pratiquement disparu.

En France et en Italie, la circulation de fausse monnaie est en régression grâce aux efforts des services de police qui ont pu démanteler plusieurs imprimeries clandestines, et à de nombreuses arrestations.

L'attention a été attirée sur les nouvelles techniques de falsification qui sont apparues sur le mar-

ché comme les photocopieuses couleur et le scanner.

Le délégué de l'Argentine signale, en matière de contrefaçons de monnaie d'or, l'existence d'un procédé assez nouveau : l'électro-érosion pour la fabrication de matrices. Elle a permis, dans un pays d'Amérique latine, la fabrication de pièces de monnaie presque parfaites. Ce délégué attire aussi l'attention de l'Assemblée sur l'opportunité d'engager une action sur le plan des brevets et des marques. Il faudrait pouvoir éviter que des fabricants puissent prendre un brevet ou déposer une marque pour des fabrications qui frisent la reproduction pure et simple de pièces de monnaie ayant cours légal.

Plusieurs délégués font remarquer qu'il existe un lien plus ou moins permanent entre les affaires de faux-monnayage et les affaires de trafic de stupéfiants. En Espagne, elles représentent 80 % des affaires de faux-monnayage.

De nombreux délégués soulignent l'importance de la coopération policière internationale dans ce domaine, surtout pour les pays appartenant à la même zone monétaire et si celle-ci s'effectue dans le cadre d'Interpol.

L'accent est mis sur l'utilité de bons programmes de formation pour tous ceux qui ont à traiter du faux-monnayage. Ce genre de programme existe déjà aux Etats-Unis pour les employés de banque et des grands magasins, comme pour les fonctionnaires de police. A cet égard, le Secrétariat général a un rôle important et croissant à jouer avec l'appui des pays membres.

Les Etats-Unis insistent sur l'idée que les autorités policières doivent, dans leur pays inciter à l'adoption de législations leur permettant les actions répressives nécessaires telles que, notamment, la saisie de matériel servant à la contrefaçon.

Le délégué du BAHREIN.



*Sécurité de  
l'aviation civile  
(quatrième réunion  
du Comité d'experts)*

Le Comité d'experts de l'O.I.P.C.-Interpol sur la sécurité de l'aviation civile, créé par l'Assemblée générale, en sa 47<sup>e</sup> session (Panama, 1978) s'est réuni les 27 et 28 avril 1982, au Secrétariat général de l'Organisation.

Au cours de cette réunion, les sujets suivants ont été abordés :

- établissement d'un répertoire téléphonique des services de police des aéroports internationaux ;
- problèmes du concours policier pour maîtriser et faire débarquer les passagers agressifs ou en état d'ivresse ;
- rôle de la police en matière de sécurité de l'aviation ;
- création d'un programme de visites consacrées à l'étude des compétences et des mesures de sécurité dans les aéronefs ;
- parades contre les attaques à la bombe dans les aérogares utilisant les consignes automatiques ;
- moyens de contrainte physique à bord des aéronefs ;

- liquides inflammables à bord des aéronefs ;
- port d'armes à bord des aéronefs ;
- participation des pilotes à l'établissement ou à l'entraînement d'unités spéciales d'intervention armée contre des avions.

Un rapport sur les conclusions de cette quatrième réunion du Comité d'experts a été élaboré par le Secrétariat général dont il est donné lecture à l'Assemblée.

L'observateur de l'O.A.C.I. appelle l'attention de tous les participants sur l'existence de cours de formation mis sur pied par son Organisation dans le cadre de l'action qu'elle mène dans le domaine de la sécurité civile de l'aviation, et souhaite que des fonctionnaires de police y participent. Il précise également que l'O.A.C.I. a constitué un matériel de formation permettant à chaque pays de former lui-même le personnel de sécurité. L'O.A.C.I. a, en outre, créé des centres de formation et projette d'en organiser d'autres.

Le comité d'élection.

(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



Le Secrétariat général présente à l'Assemblée les projets de résolutions recommandés par le Comité d'experts. Le premier projet rappelle aux B.C.N. les dispositions de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo, le 14 septembre 1963, qui apporte une solution satisfaisante au problème.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale.

Le texte en est reproduit ci-dessous :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos, du 5 au 12 octobre 1982,

**CONSIDERANT** que des difficultés ont surgi dans certains aéroports, du fait que des personnes, débarquées par le commandant d'un aéronef pour avoir commis des infractions ou des actes mettant en danger la sécurité des passagers et des membres de l'équipage, n'ont pas été prises en charge,

**CONSIDERANT** que la Convention internationale relative aux infractions et à certains autres actes survenant à

bord des aéronefs, qui a été signée à Tokyo le 14 septembre 1963, et a reçu la ratification ou l'adhésion de plus de 100 Etats, stipule les pouvoirs et obligations des Etats appelés à prendre des mesures à l'encontre de telles personnes,

**INSISTE** auprès des Bureaux centraux nationaux pour qu'ils attirent l'attention des autorités chargées de l'application de la loi dans les aéroports internationaux sur les pouvoirs et obligations qui sont les leurs en vertu de la législation nationale prévue par la Convention.

Le Secrétariat général donne lecture du deuxième projet de résolution proposé par le Comité d'experts.

Après échange de vues entre les membres du Secrétariat et les représentants de certaines délégations, la proposition du Comité d'experts est amendée et le texte suivant est adopté :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos, du 5 au 12 octobre 1982,

Le représentant du Secrétariat général rend compte des travaux du colloque relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de personnes qui s'est tenu au siège de l'Organisation, en mars 1982.

La commission oriente ses débats autour de deux axes : le problème de la violence par groupes organisés et le souci d'une meilleure information sur les crimes de violence.

S'agissant du problème de la violence par groupes organisés, les interventions des délégués font apparaître qu'il est difficile, dans ce genre d'affaires, de distinguer les faits de droit commun de ceux qui revêtent un caractère politique. Pour le Secrétariat général, la solution consiste, en particulier en matière de prise d'otages, à examiner les problèmes cas par cas et à déterminer, pour chacun d'eux, si l'aspect de droit commun est « prédominant » au sens de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1951.

**ETANT DONNE** que le port d'armes à bord d'un aéronef risque de donner lieu à des incidents mettant en danger l'avion et les personnes à bord,

**INVITE** les Bureaux centraux nationaux à attirer l'attention des autorités compétentes de leurs pays sur l'importance des recommandations suivantes :

- (1) aucune personne à bord d'un aéronef exploité par une compagnie de transport aérien ne devrait avoir sur elle ou près d'elle une arme dangereuse, qu'elle soit dissimulée ou non, sans l'autorisation expresse de l'autorité compétente ;
- (2) toutes les armes dangereuses autorisées à bord devraient être déposées dans un compartiment non accessible pendant le vol ;
- (3) ces armes ne devraient être restituées à leurs titulaires qu'après notification à l'autorité locale compétente ;
- (4) aucune disposition résultant de la présente résolution ne devra faire obstacle à l'application des législations nationales des pays concernés.

Le délicat problème de la part prise par les media à l'occasion de tels événements est également évoqué. Bien que nécessaire, dans l'optique de l'information, leur intervention peut souvent s'avérer néfaste en compromettant l'action des forces de police. La police doit s'efforcer de parvenir à un consensus avec leurs représentants pour assurer le respect des impératifs policiers et des intérêts des victimes.

Plusieurs pays ont exprimé leur inquiétude face à l'augmentation des actes de violence dans les pays en voie de développement, généralement dûs à l'urbanisation.

Le Secrétariat général rappelle que l'Assemblée générale de Manille a créé un Comité d'experts sur les crimes de violence.

Ce comité s'est réuni une première fois en 1981 et une deuxième réunion prévue pour le printemps 1982 a dû être annulée faute d'une participation suffisante de la part de ses membres.

## Violence

L'Assemblée décide la création d'une commission sur la violence. M. Guyot (France) est élu président de cette commission.

*Ressources  
financières ayant  
pour origine  
certaines formes de  
criminalité*

Au cours des débats de la Commission sur les stupéfiants, plusieurs délégués ont fait part de leurs préoccupations concernant les bénéfices que peuvent tirer certains criminels d'activités illicites telles que le trafic de drogues.

Pour faire face à ce type de criminalité, la législation du Panama contient des dispositions permettant de bloquer les fonds provenant du trafic illicite de stupéfiants.

Plusieurs pays semblent s'orienter vers l'adoption d'une législation nouvelle en cette matière.

La nécessité d'améliorer la coopération internationale à cet égard est, ici encore, mise en évidence. L'O.I.P.C. doit jouer un rôle de plus en plus important car il est devenu indispensable d'agir rapidement pour freiner le développement des trafics.

*Trafic international  
d'objets volés*

Le Secrétariat général rappelle qu'un groupe de travail est chargé d'étudier un projet de convention sur les objets de provenance illicite. Un projet de convention internationale pourra être soumis à la prochaine session de l'Assemblée.

Considérant que l'obstacle majeur en la matière vient de la complexité et de la diversité des législations nationales, l'Assemblée décide de faire figurer au programme de travail de 1983 un colloque sur le trafic illicite d'objets volés.

M. SIMPSON (Etats-Unis d'Amérique), élu vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol.  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



M. ASTILLEROS DOMINGO (Espagne), élu au Comité Exécutif  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



**Télécommunications**  
(huitième conférence  
des responsables des  
télécommunications Interpol)



M. CHAVALIT YODMANI (Thaïlande), élu au Comité Exécutif.  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)

La Huitième Conférence des responsables des télécommunications INTERPOL s'est réunie, au siège de l'Organisation, du 25 au 28 mai 1982. Cette réunion qui se tient tous les trois ans, a pour but de rassembler les responsables des stations déjà intégrées au réseau radiotélégraphique international de police, ainsi que les chefs des services de transmission de police des pays qui envisagent d'entrer dans le réseau.

Après avoir fait le point de la situation du réseau et de son évolution depuis la Septième Conférence (mars 1979), les participants à la conférence ont évoqué les problèmes liés à l'augmentation du trafic et l'éventualité de la mise en place d'un autocommutateur de messages qui permettrait à la station centrale de faire face aux nouvelles conditions.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, la radiotélégraphie morse reste un moyen extrêmement utile et souvent la méthode la plus simple et la moins onéreuse pour se rallier au réseau des télécommunications internationales de police.

Dans ce cas, deux solutions peuvent être envisagées :

1. Dans les pays où il existe déjà un réseau radio national ou international travaillant en ondes décimétriques. Le B.C.N. peut envisager l'utilisation, à temps partiel en accord avec les autorités responsables, de l'un des équipements de ce réseau pour se relier à la station régionale Interpol la plus proche et, à travers elle, à l'ensemble des stations du réseau radiotélégraphique de l'O.I.P.C.-Interpol.

En effet, dans un premier temps, le volume du trafic d'un B.C.N. n'est jamais très important et quelques vacations quotidiennes peuvent suffire à l'acheminer.

Le personnel d'exploitation et de maintenance étant déjà en place, cette solution, qui n'entraîne que des dépenses très limitées, peut s'avérer satisfaisante.

2. Dans une étape ultérieure, si le volume du trafic le justifie, il y a lieu de prévoir l'installation d'une station propre au B.C.N. et réservée à l'acheminement du trafic Interpol. C'est la solution idéale.

La conférence a ensuite pris connaissance des conclusions des deux groupes de travail créés en 1979 pour étudier, d'une part :

- les possibilités offertes par le système fac-similé (ou télécopie) ;

d'autre part :

- les systèmes de protection susceptibles d'assurer la sécurité des échanges d'informations entre les B.C.N.

Les conclusions de ces groupes de travail ont été adoptées par la conférence.



## Réunions continentales

### • Réunion continentale africaine

La réunion continentale africaine, présidée par M. MESSAID (Algérie) étudie en premier lieu les aspects de la coopération journalière, surtout entre pays voisins et limitrophes.

De nombreux pays soulignent que cette coopération se déroule de manière satisfaisante.

Le délégué de l'Angola, qui vient d'adhérer à l'Organisation, déclare que son pays est prêt à collaborer avec tous les pays membres et souhaite l'adhésion d'autres pays africains.

Au cours des débats, les participants mettent l'accent sur les problèmes d'extradition qui font l'objet d'une étude au sein de l'O.U.A., en vue de l'élaboration d'une convention multilatérale d'extradition.

M. GIMENEZ DE CASTRO (Argentine), élu au Comité Exécutif.  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



Les délégués évoquent aussi la possibilité de nommer un second officier de liaison.

A l'occasion de chaque réunion continentale, la question des télécommunications Interpol est examinée de façon approfondie.

Le représentant du Secrétariat général fait le point sur la façon dont l'Afrique est desservie par le réseau Interpol.

- En Afrique du Nord, les stations d'Alger et de Tunis reçoivent toujours en télétype sans correction d'erreurs ; quant à la station de Rabat, elle reçoit en morse. Ces stations trafiquent directement avec la station centrale.

- En Afrique de l'Est, la station régionale de Nairobi assure des liaisons avec les stations d'Addis Abeba, de Der Es Salaam, de Kampala, de Lusaka et de Lilongwe.

- En Afrique de l'Ouest, la station régionale d'Abidjan assure des liaisons avec les stations de Bamako, de Niamey et de Cotonou. Des essais sont en cours avec Brazzaville et Libreville.

Pour plusieurs pays, le manque d'équipement et d'opérateurs qualifiés reste un problème important.

A cette occasion, les délégués de la Côte-d'Ivoire et du Kenya rappellent que leurs pays organisent des cycles de formation d'opérateurs radio auxquels tout pays intéressé peut participer.

Le Secrétariat général rappelle qu'en matière d'assistance technique, le Comité Exécutif de l'Organisation décide l'attribution de bourses de formation.

### • Réunion continentale américaine

Cette réunion est présidée par M. GIMENEZ DE CASTRO (Argentine).

En ce qui concerne les télécommunications, il existe des lignes directes entre les Etats-Unis et le Canada d'une part, et le Secrétariat général d'autre part.

En Amérique du Sud, la plupart des pays composant cette zone sont reliés à un réseau régional.

Au cours de la conférence régionale qui s'est tenue en janvier 1982, à Saint Domingue, la création d'un réseau Interpol dans la région des Caraïbes a été envisagée ; elle est actuellement à l'étude.

Le délégué de l'Argentine rappelle que des équipements sont disponibles qui pourraient être prêtés aux pays désireux de rejoindre le réseau. Il propose également que l'on intègre le télétype au réseau.

Le délégué du Venezuela indique que la station de Caracas sera livrée le 31 janvier 1983.

En raison des difficultés apparues depuis le choix de Caracas comme station régionale, le délégué des Antilles Néerlandaises déclare qu'il est préférable d'attendre l'installation définitive de cette station avant de commencer les liaisons.

Afin d'améliorer les télécommunications dans cette région du monde, le délégué de la Barbade propose qu'un officier soit envoyé sur place le plus tôt possible.

Le délégué du Pérou annonce que son pays est prêt à organiser la prochaine conférence régionale américaine, à Lima, en 1983 et transmet l'invitation de son gouvernement.

#### • Réunion continentale asiatique

A l'occasion de cette réunion présidée par M. WALTON (Nouvelle Zélande), le délégué du Japon met l'accent sur l'efficacité de la coopération journalière et insiste sur l'utilité des notices vertes diffusées par le Secrétariat général.

En ce qui concerne les télécommunications Interpol, cette région comprend quatre zones :

— Moyen-Orient : Quatre stations sont reliées à la station centrale de Saint-Cloud : Ankara, Jérusalem (arrêt depuis le 29-12-1981, contact quotidien par télex),

Téhéran, Beyrouth (interruption depuis le 19-1-1981, trafic postal, télex).

— Péninsule indienne : seule l'Inde est reliée au réseau.

— Asie du Sud-Est : plusieurs stations sont reliées à Tokyo, sauf Singapour.

— Région Pacifique : aucun pays n'est relié au réseau.

La proposition faite par l'Inde à l'Assemblée générale de Nice, de faciliter l'installation de nouvelles stations dans la région n'a pas vraiment été suivie d'effet.

Le délégué du Japon signale que sont régulièrement organisés des séminaires auxquels peuvent participer des fonctionnaires étrangers. Il annonce l'ouverture d'une station radio dont l'émetteur a une puissance de 10 Kw et indique que,

depuis juillet 1982, la station radio de Taïpei est reliée au réseau ARQ.

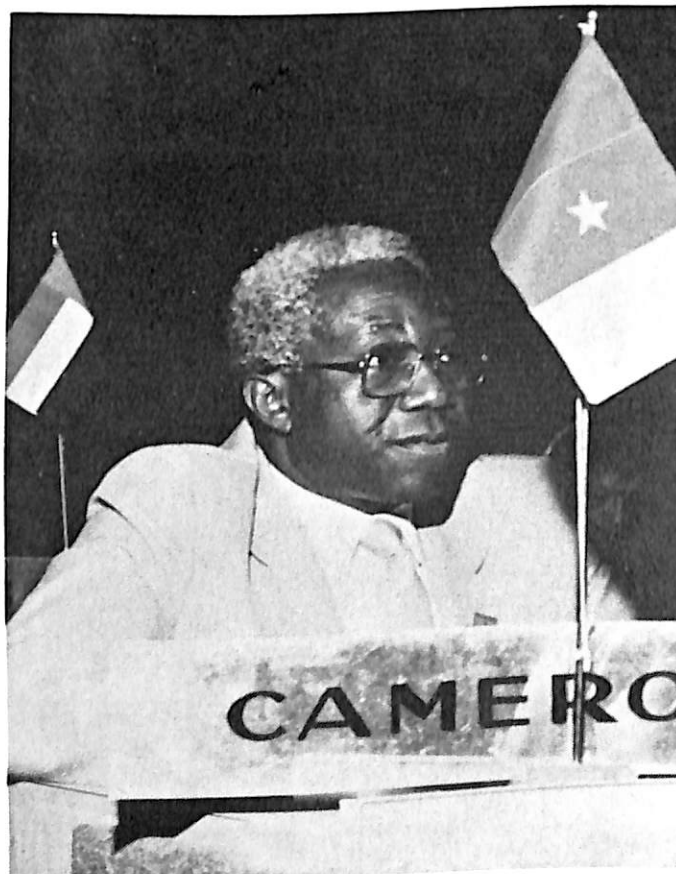
Le délégué de la Corée déclare que son pays s'est équipé d'un nouveau système de télécommunications qui permet d'assurer des liaisons régulières avec Tokyo.

Détruite en raison des récents événements qu'a connus le Liban, la station de Beyrouth pourra peut-être fonctionner à nouveau dans un proche avenir, le matériel nécessaire ayant été acheté, mais des difficultés d'ordre administratif retardent les travaux.

#### • Réunion continentale européenne

Au cours de cette réunion présidée par M. JALLERAT (Monaco), le délégué de la France ainsi que le

M. MANGA KONO (Cameroun), élu au Comité Exécutif.  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



président soulignent l'efficacité et la qualité de la coopération journalière entre les pays du continent européen.

Les délégués de la France et de Monaco indiquent, toutefois, qu'ils rencontrent de sérieuses difficultés en matière de phototélégraphie. Le représentant du Secrétariat général rappelle que cette question a été abordée au cours de la dernière conférence des responsables des

télécommunications à Saint-Cloud, où il avait été indiqué que grâce à des améliorations apportées aux matériels récents, les problèmes de certains équipements étaient pratiquement résolus.

Le délégué de la Grèce annonce que des contacts radio pourront bientôt être établis avec les autres Bureaux centraux nationaux européens.

## *Réunion des Chefs de Bureaux centraux nationaux*

Comme chaque année, les chefs des Bureaux centraux nationaux se réunissent pour étudier différentes questions de coopération internationale. M. OLDENBOOM (Antilles Néerlandaises) est élu président de la réunion.

pure, missions d'information en vue de recueillir certains renseignements propres à faciliter une enquête et d'autre part, les missions judiciaires, qui échappent aux services de police.

Le Secrétaire général, soulignant la complexité particulière de cette question de coopération, attire l'attention sur la nécessité de faire contrôler tous les messages concernant l'envoi de missions à l'étranger par les chefs des B.C.N. intéressés.

### • Missions à l'étranger

Un questionnaire relatif aux conditions dans lesquelles un pays peut envoyer des enquêteurs de police en mission dans un autre pays a été élaboré par le Secrétariat général et adressé aux B.C.N. avant la 50<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (Nice, 1981). Le rapport du Secrétariat général comporte 42 réponses. Celles des 25 autres pays vont être publiées prochainement.

Sur proposition d'un pays membre, le Secrétariat général a entrepris l'élaboration d'un schéma de message assorti d'un commentaire pour expliquer comment un pays peut solliciter d'un autre pays l'autorisation d'y envoyer des policiers en mission. Il s'agit, en fait, d'une compilation de toutes les questions qui peuvent être posées par un pays préalablement à l'accueil sur son territoire d'une mission de policiers étrangers.

Certains délégués indiquent que l'information des pays membres sur les conditions requises pour l'envoi d'enquêteurs en mission à l'étranger n'a pas encore produit tous ses effets : leurs B.C.N. continuent de recevoir des demandes ne répondant pas aux conditions indiquées dans le rapport.

Une distinction est faite entre, d'une part, les missions de police

### • Questions de coopération journalière

Plusieurs questions importantes sont abordées au cours de la discussion sur ce point.

Parmi celles-ci, la nécessité de vérifier la qualité des empreintes digitales transmises au Secrétariat général est, une fois de plus, soulignée.

Un sujet de préoccupation commun à de nombreux B.C.N. est ensuite examiné : celui de certaines demandes d'enquêtes d'ordre administratif auxquelles il est souvent difficile de donner une suite favorable. Le Secrétariat général recommande que, dans ces cas, les B.C.N. saisis indiquent les motifs de leur refus.

Le représentant du Secrétariat général signale que l'on procède actuellement à la mise à jour des notices rouges.

### • Prévention du trafic international d'enfants

Le délégué du Pérou rappelle

que le droit de l'enfance est fondé sur plusieurs Déclarations internationales. Il indique que son pays s'est efforcé d'assouplir les procédures d'adoption d'enfants.

Toutefois, lorsque les candidats à l'adoption sont des étrangers ne résidant pas en territoire péruvien, les autorités judiciaires demandent des renseignements sur les casiers judiciaires de ces personnes et se heurtent quelquefois au refus de certains B.C.N. de communiquer ces renseignements.

Le Secrétariat général souligne la nécessité de bien distinguer les enquêtes pénales et judiciaires des enquêtes administratives et invite les B.C.N. à ne jamais opposer un simple refus aux demandes qui leur sont adressées sans y joindre des explications.

Une discussion s'engage ensuite entre plusieurs délégués sur le grave problème des « ventes » d'enfants qui, précisément, constitue une préoccupation essentielle des autorités péruviennes.

#### • Identification des victimes de catastrophes

Sur proposition du représentant du Secrétariat général, les chefs des B.C.N. décident, à l'unanimité, d'inscrire cette question à l'ordre du jour de toutes les conférences régionales.

D'autre part, ils décident de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution PROJ/RES/3 qui prévoit que les autorités du pays dans lequel s'est produite la catastrophe reçoivent l'assistance d'équipes d'identification provenant de pays étrangers, dont certains ressortissants sont susceptibles d'avoir péri dans une telle catastrophe.

L'Assemblée générale adopte ensuite la résolution suivante.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 51<sup>e</sup> session à Torremolinos, du 5 au 12 octobre 1982,

**CONSIDERANT** que l'identification des victimes de catastrophes revêt une importance croissante sur le plan international,

**ESTIMANT** que l'assistance apportée aux autorités compétentes par des équipes d'identification provenant des pays étrangers dont des ressortissants ou résidents sont susceptibles d'avoir péri dans une catastrophe est de nature à faciliter l'identification des victimes,

**RECOMMANDE** aux pays membres de l'O.I.P.C.-Interpol de coopérer étroitement pour que soient prises rapidement les décisions relatives à l'admission d'équipes d'identification provenant de l'étranger.

#### • Fraudes informatiques

Face aux progrès techniques réalisés en matière d'informatique, et en raison des lacunes des lé-

gislations pour combattre les fraudes en cette matière, un colloque sur ce sujet est inscrit au programme de travail du Secrétariat général pour 1983.

#### • Questions diverses

Au cours de la réunion sont également examinées les questions suivantes : internationalisation, tâches et rémunération du personnel du Secrétariat général ; amélioration de la précision dans la rédaction des demandes d'information, activités du Bureau des investigations criminelles des services postaux des Etats-Unis ; fraude sur les importations de viande aux Etats-Unis.

M. NASR (Liban), élu au Comité Exécutif.  
(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



## *Programme de travail 1982-1983*

Le Secrétariat général a préparé un programme de travail pour la période 1982-1983 (c'est-à-dire jusqu'à la 52<sup>e</sup> session de l'Assemblée) qui est soumis à l'Assemblée générale.

Après suppression de certains sujets d'étude et adjonction de six autres thèmes, sur proposition du Secrétariat général, l'Assemblée approuve le programme de travail tel que modifié.

Le programme de travail comportera donc, pour l'essentiel, les points suivants :

- Extension et modernisation de la station centrale (continuation).
- Possibilités d'intervention rapide des Bureaux centraux nationaux (suite).
- Publication de la Série « EXTRA/600 » (suite).
- Edition des résolutions par année et par objet (suite).
- Révision de l'enseignement audiovisuel sur les stupéfiants.
- Diffusion d'un « Vade Mecum » pour les Bureaux centraux nationaux (suite).
- Etude sur le rôle préventif de la police dans la prévention de l'abus des drogues.
- Mise à jour du fichier d'identification des machines à écrire (continuation).
- Mise à jour de la bibliographie sur les armes.
- Mise à jour de la documentation sur l'identification des culots de cartouches.
- Edition d'une série, par pays, sur les possibilités de coopération policière en matière de fraudes internationales (continuation).
- Projet de convention internationale pour la répression du trafic international des biens obtenus d'une façon illicite.
- Mise à jour du fichier d'immatriculation des véhicules (continuation).
- Etude sur la police et les organismes de sécurité privés (suite).
- Etude sur la possibilité d'une journée mondiale pour la prévention du trafic illicite des stupéfiants.
- Etude d'un programme de formation en matière de stupéfiants.
- Inventaire des matériels audiovisuels destinés à la formation des policiers.
- Etude des moyens susceptibles de faciliter dans les pays membres une meilleure utilisation des possibilités offertes par l'Organisation.
- Etude sur les liens entre le trafic illicite des stupéfiants et d'autres formes de la criminalité.
- Conférence des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants dans les pays du Golfe.
- Négociation en vue d'un nouvel Accord de siège avec le gouvernement français.
- Mise au point d'un règlement international relatif au traitement et à la communication d'informations de police dans le cadre de la coopération internationale Interpol.
- Préparation de la construction d'un nouvel immeuble pour l'extension du siège.
- Missions à l'étranger.
- Etude sur la création d'un Institut criminalistique international.
- Etude sur les possibilités offertes par les lois d'immigration en ce qui concerne le refoulement et l'expulsion des malfaiteurs.
- Etude sur les méthodes permettant de déterminer le niveau réel de la criminalité.
- Cycle de formation pour fonctionnaires des Bureaux centraux nationaux (langues française et espagnole - 1982).
- Colloque des Directeurs d'écoles de police (décembre 1982).

- Conférence régionale européenne (1983).
- Conférence des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants - Europe (1983).
- Conférence internationale sur le faux-monnayage.
- Conférence régionale américaine (Lima, 1983).
- Colloque de police scientifique.
- Conférence des chefs des services spécialisés en matière de stupéfiants des pays d'Europe et d'Amérique.
- Colloque sur le trafic illicite d'objets volés.
- Séminaire sur les fraudes internationales.
- Mise à jour du rapport sur l'inventaire des possibilités en matière d'entraide technique policière.
- Groupe de travail sur la politique financière.
- Etudes entraînées par l'acceptation de l'Accord de siège :
  - mise en place de la commission internationale de contrôle ;
  - règlement sur la purge des documents au Secrétariat général ;
  - règlement sur la coopération entre B.C.N. ;
  - règlement sur l'informatique (ces règlements particuliers sont prévus dans le règlement international de coopération approuvé en même temps que l'Accord de siège) ;
  - mise en place d'un règlement interne en vertu de l'article 3 de l'Accord de siège : statut du personnel (conditions de travail et sécurité sociale), règlement sur la sécurité interne au Secrétariat ; mise au point d'un impôt interne ; réorganisation du Secrétariat ; étude de la régionalisation de l'Organisation.

## *Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée*

L'Assemblée est appelée à élire un vice-président pour l'Amérique. M. SIMPSON est déclaré élu.

L'Assemblée générale procède ensuite à l'élection de cinq délégués auprès du Comité Exécutif. Sont élus :

MM. ASTILLEROS DOMINGO (Espagne) ; CHAVALIT YODMANI (Thaïlande) ; GIMENEZ DE CASTRO (Argentine) ; MANGA KONO (Cameroun) ; NASR (Liban).

Le mandat des commissaires aux comptes, MM. BENHAMOU (France) et THOMSEN (Danemark), est renouvelé pour un an. MM. GUYOT (France) et KELLAND (Royaume-Uni) sont désignés comme commissaires aux comptes suppléants.

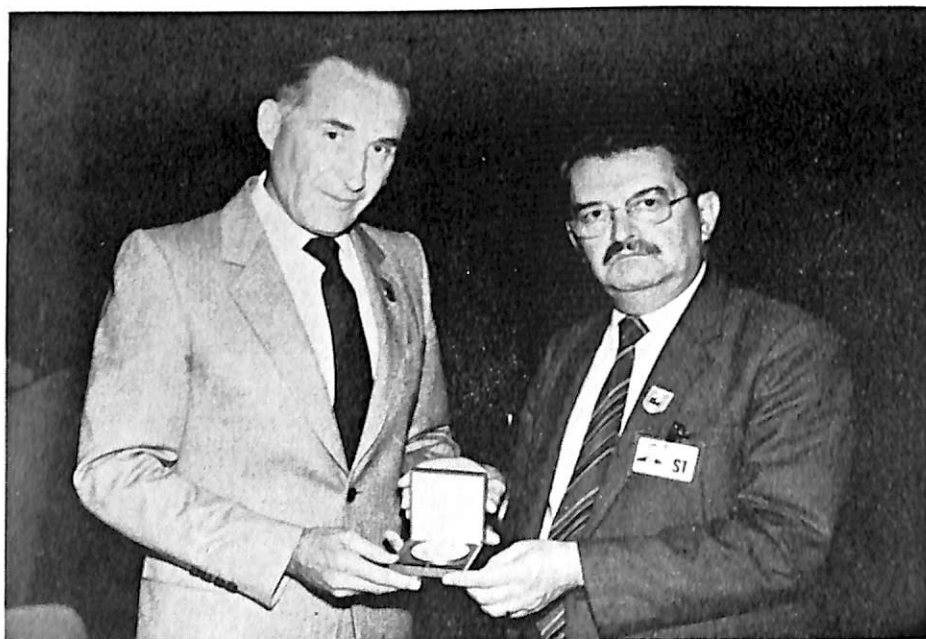
Aucune invitation n'ayant été faite par les pays membres de l'Organisation, pour accueillir la

prochaine Assemblée générale, le président déclare que, conformément aux statuts, la prochaine Assemblée se tiendra dans le pays du siège et sera organisée par le Secrétariat général.

Tirant la conclusion des débats, le président rappelle les décisions importantes que cette Assemblée a été amenée à prendre, en particulier l'adoption du nouvel Accord de siège qui permettra d'améliorer notablement le fonctionnement du Secrétariat général et en facilitera considérablement la gestion.

Le président adresse, au nom de l'Assemblée, ses remerciements aux représentants de la police espagnole et au gouvernement espagnol ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette 51<sup>e</sup> session dont il prononce officiellement la clôture.

M. A. BOSSARD, Secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol, remet la médaille INTERPOL à M. SIMMONDS à l'occasion de la fin de son mandat de vice-président.



(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne)



Le palais des congrès où se sont déroulés les débats

(Photo EMAFOT, MARBELLA, Espagne).

# ***Autour de la Conférence***

Pour qui aime l'Espagne — et je suis de ceux-là depuis toujours — la perspective de vivre cette session de l'Assemblée générale à Torremolinos, Costa del sol, ne pouvait que susciter une réelle joie et être ressentie presque comme un magnifique cadeau de la part des autorités espagnoles invitantes.

La Costa del sol, perle de l'Ouest méditerranéen, jouit d'une situation géographique privilégiée. Adossée aux rochers abrupts d'une chaîne de montagnes, cette région offre des plages magnifiques et de splendides plaines à la végétation tropicale, protégées des froids de l'intérieur et bénéficiant donc en toutes saisons d'un climat réputé par sa douceur.

A l'extrême sud de la péninsule ibérique, face aux côtes de l'Afrique, ce « pont » entre les deux continents est un lieu de rencontre idéal : les représentants des pays membres de l'Organisation se retrouvèrent donc sous les meilleurs

auspices pour accomplir leurs travaux annuels.

Torremolinos est une ville de dimensions relativement modestes, rattachée à l'agglomération de Malaga, la capitale provinciale. Bâtie sur une falaise rocheuse, son nom lui vient de quelques vieux moulins qui, autrefois, constituèrent le noyau de la cité. Elle offre des quartiers très pittoresques comme EL BADONJILLO et LA CARIHUELA, anciens quartiers de pêcheurs, ou EL CALVARIO, ancien quartier de paysans. Elle possède un centre de conférences — le Palais des Congrès et des Expositions — très moderne, bien équipé et agréable. A côté de ses nombreuses salles permettant d'accueillir simultanément plusieurs conférences, il dispose de près de 6 000 m<sup>2</sup> réservés à des expositions dans des stands couverts, et de la même superficie pour des expositions dans des stands de plein air. Sa situation, légèrement à l'écart du centre, sur un terrain un peu élevé surplombant la côte, lui

assure un environnement calme, propice à la réflexion. Il est également doté de restaurants et de cafétérias, ainsi que de boutiques, facilitant la vie des congressistes au cours de leurs « journées continues » de travail.

Pour établir le « programme social » ou socio-culturel traditionnellement proposé aux congressistes en fin de semaine, nos hôtes ont, sans nul doute, dû faire face, outre aux difficultés habituelles d'organisation que l'on imagine... et qu'ils ont fort bien résolues, à un certain embarras du choix, la région regorgeant d'attraits, de richesses et de curiosités. Ce qui fut décidé était, manifestement, le bon choix.

Dès le vendredi, en fin de journée, une soirée avait été prévue, qui devait constituer pour les délégués, après les premiers jours de travail très chargés, une détente fort appréciée. Après avoir quitté le Palais des Congrès, les délégués furent conduits à Benalmádena, proche de Torremolinos, pour as-

Démonstration d'art équestre à BENALMADENA







BENALMADENA, le petit château-musée, où eut lieu le dîner-barbecue

sister à une « capea », spectacle très « couleur locale », plein de gaieté et de... spontanéité. Installés sur les gradins d'une petite « plaza de toros », ils suivirent une démonstration d'art équestre : des chevaux magnifiquement dressés, montés de cavaliers ou tirant des attelages, évoluèrent dans l'arène, réalisant des pas de danse ou des figures acrobatiques, pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Puis, des petits taureaux furent lâchés, que de nombreux membres du comité organisateur, très valeureux, décidèrent d'affronter, à la cape, en prenant parfois des risques certains. Suscitant l'admiration de tous, ils firent des émules et il se trouva même des délégués qui furent tentés de descendre dans l'arène s'essayer à l'art tauromachique en réalisant des passes acrobatiques. Il est certain que même les non « aficionados » ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à cette petite fête. Elle ne devait pas s'arrêter là : les délégués se rendirent ensuite dans un

petit château-musée, reproduction de château de style arabe, surplombant la mer (v. photo), où les attendait un dîner-barbecue. Ils purent ainsi déguster, entre autres, de succulentes brochettes et apprécier — oh, combien ! — le très réputé vin de Jerez.

On ne laisserait décidément pas l'ambiance se tiédir : dans les jardins garnis de palmiers de ce lieu enchanteur fut donné... un spectacle de flamenco ! Point n'est besoin, je pense, de décrire la chaleur de l'atmosphère ainsi créée. Une fois de plus, les délégués ne résistèrent pas au plaisir de participer totalement à cette fête très espagnole, et l'on en vit aussi quelques-uns qui, acceptant l'invitation des artistes, se joignirent à eux pour manifester leur goût pour l'art flamenco. Nos hôtes pouvaient déjà constater — c'était la récompense de leurs efforts — que la gentillesse, la bonne humeur, la spontanéité sous le signe desquelles ils avaient résolument placé leur invitation, étaient un gage de succès.

Quant au programme des deux jours suivants, il y aurait trop à dire si l'on voulait vraiment en détailler tous les agréments.

Le samedi matin, les délégués prirent le chemin de Nerja, localité pittoresque située sur une falaise des contreforts de la Sierra Almirajara, où se trouve le fameux « balcon de l'Europe » qui domine un superbe panorama sur la mer et la montagne. Outre cet attrait géographique, Nerja possède des grottes préhistoriques dont l'architecture intérieure, caractérisée par des formations naturelles en stalactites et stalagmites géantes, constitue un spectacle fascinant. Découverte en 1959, cette caverne témoigne de la présence de l'homme depuis le Paléolithique jusqu'à la fin de l'âge de bronze. Les explorations ont mis au jour presque mille mètres de galeries, mais les « salles » ouvertes aux touristes correspondent à un tiers environ de la surface totale. Les délégués furent très impressionnés par ce qu'ils virent, notamment par la salle dite « du

cataclysme » qui atteint soixante mètres de hauteur !

Le dimanche tout entier fut consacré à Ronda, ville extrêmement pittoresque, et que le visiteur du sud de l'Espagne ne saurait manquer. C'est une merveilleuse excursion qui permet, sur la première moitié de la route, de longer la Costa del sol et de traverser de charmantes petites villes de la province de Málaga puis, dans la deuxième partie du voyage, de découvrir un paysage de montagne, très différent. L'arrivée à Ronda, bâtie sur un plateau dont le centre est un large amphithéâtre montagneux au bord d'un ravin impressionnant descendant à pic vers le GUADALEVIN, est grandiose. Outre l'intérêt que constitue à lui seul le site de cette forteresse naturelle, la ville, qui compte parmi les plus anciennes d'Espagne, offre à la curiosité du voyageur ses restes de vieux remparts et de rues arabes, les ruines d'une vieille alcazaba arabe, son ancienne mosquée, son fameux Puente Nuevo, sur le ravin (v. photo) et d'autres richesses.

Tous ceux qui participèrent à ce programme ne purent que rendre hommage aux choix judicieux qui avaient été faits et à l'organisation équilibrée de cette fin de semaine où, en un laps de temps assez court, les délégués purent découvrir quelques-unes des merveilles de la région.

Le lendemain enfin, le luxueux hôtel ALAY était le cadre du dîner officiel de clôture, honoré de la présence de très hautes personnalités.

Lorsque les délégués se séparèrent, ils emportèrent, avec le sentiment d'avoir participé à une importante session de l'Assemblée où d'utiles travaux avaient été réalisés, la satisfaction d'en avoir appris encore un peu plus sur l'âme espagnole et sa générosité. Et tous les efforts déployés pour organiser — et réussir — une conférence comme celle-ci furent d'autant plus appréciés que quelques mois plus tôt ce pays avait déjà accueilli une autre manifestation d'importance internationale. ESPANA 1982 : cela restera une date dans les esprits.

C.B.



Les grottes préhistoriques de NERJA.



RONDA : Le Puente Nuevo



(Photo de l'Office National Espagnol du Tourisme à Paris)



L'accord de siège approuvé par la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol a été signé le 3 novembre 1982 au ministère des Relations extérieures à Paris par M. BUGARIN, président de l'O.I.P.C.-Interpol, et M. LEWIN, ministre plénipotentiaire et directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales, qui était spécialement mandaté pour signer cet accord par le ministre français des Relations extérieures.

Assis, de gauche à droite :

M. MESSAID, vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol.

M. A. BOSSARD, Secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol,

M. BUGARIN, président de l'O.I.P.C.-Interpol et

M. LEWIN, représentant du gouvernement de la République française.

# Liste des pays et des observateurs ayant participé à l'Assemblée générale

## Pays

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Angola, Antilles Néerlandaises, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Birmanie, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada, République Centrafricaine, Chili, Chine (Rép. de), Chypre, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Danemark, République Dominicaine, Egypte, El Salvador, Emirats Arabes Unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Vénézuéla, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zimbabwe.

## Observateurs

ACCORD SUD-AMÉRICAIN SUR LES DROGUES ET LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHEFS DE POLICE  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA POLICE DES PORTS ET DES AÉROPORTS  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN  
BUREAU DU PLAN COLOMBO  
CONSEIL DE COOPÉRATION DOUANIÈRE  
CONSEIL DE L'EUROPE  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PILOTES DE LIGNE  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS DE POLICE  
ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
ORGANISATION ARABE DE DÉFENSE SOCIALE  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE

## Sommaire

262	<i>Séance solennelle d'ouverture</i>
266	<i>Adhésion d'un nouveau pays</i>
266	<i>Amendement du statut</i>
266	<i>Rapport d'activité</i>
270	<i>Questions financières</i>
271	<i>Négociations en vue de la conclusion d'un nouvel Accord de siège avec le gouvernement français</i>
	<i>Règles applicables à la coopération internationale</i>
273	<i>Agrandissement du siège ; compte rendu de l'état de la question</i>
274	<i>Trafic illicite international des drogues en 1981</i>
279	<i>Situation du faux-monnayage en 1981</i>
281	<i>Sécurité de l'aviation civile ; 4<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts</i>
282	<i>Violence</i>
283	<i>Ressources financières ayant pour origine certaines formes de criminalité</i>
283	<i>Trafic international d'objets volés</i>
284	<i>Télécommunications</i>
285	<i>Réunions continentales</i>
287	<i>Réunion des chefs de Bureaux centraux nationaux</i>
289	<i>Programme de travail 1982-1983</i>
290	<i>Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée</i>
291	<i>Autour de la Conférence</i>
296	<i>Liste des délégations et observateurs ayant participé à l'Assemblée générale</i>